

UNIVERSITÀ DEGLI STUDI MILANO-BICOCCA

Actualité socio-économique en France

Ulteriori Conoscenze Linguistiche
Lingua francese (3 cfu)

Dispensa

Laura Kreyder
a.a. 2021-2022

TABLE DES MATIÈRES

- Philippe MABILLE, « Vivement dimanche prochain! », *La Tribune*, 4/10/2013.
 - Questions et compréhension
- Derek PERROTTE, « Vers un quota maximum de stagiaires », *Les Echos*, 13/10/2013.
 - Questions et compréhension
- « La culture contribue sept fois plus au PIB que l'industrie automobile », *La Tribune*, 3/01/2014.
- Christos ALEXAKIS, « Attirer la finance islamique de la City en France », *Le Monde*, 12/10/2017.
- Amandine CAILHOL, « Faits religieux en entreprise: qu'a-t-on le droit de faire ? », *Libération*, 22/09/2016.
- Laurence BOCCARA, « Ces fonds qui misent sur la parité hommes-femmes », *Le Monde*, 2/10/2021.
- Lionel Garnier, « ISR : crise de croissance pour l'investissement responsable », *Le Revenu*, 29 octobre 2021.
- Florent HEROUARD, « Bouger pour s'en sortir, petite géographie de la recherche d'emploi », *Libération*, 4/10/2018.
- Philippe DUPORT, «Pôle Emploi lance un site qui recense toutes les offres liées aux Jeux Olympiques de 2024». *France Info*, 30 septembre 2021
- Stéphane FOUCARD, « Risque industriel. 2,5 millions de Français à moins d'un kilomètre d'une usine Seveso », *Le Monde*, 5/11/2019
 - Questions et compréhension
- Jean-Emmanuel RAY, « Quatre constats avant de renégocier le télétravail », *Le Monde*, 2/10/2020.
- Cédric INGRAND, « Productivité, mètres carrés de bureaux, frais professionnels, créativité : la Banque de France dissèque les effets économiques du télétravail », *LCI*, 14/9/2020
 - Exercice
- Esther DUFLO : « Le micro-crédit ne sort pas de la pauvreté », Entretien, *L'Invité des Matins*, France Culture, 17/11/2017
- « Tontines et microfinances », *Africanités*, TV5 Monde, 24/11/2014
 - Exercices

- Thomas Piketty, « Les nouvelles inégalités mondiales », *Le Monde*, 14 décembre 2021.
- Jean-Pierre Farandou, « A la SNCF, sur les salaires, le laisser-faire d'aujourd'hui, nous le paierons demain », Propos recueillis par Eric Béziat et Philippe Escande, *Le Monde*, 17 décembre 2021.
- Dessinemoileco, « Les Français travaillent-ils moins que les autres ? », 11/2017
 - Vrai ou faux
- « Zones rurales, cette France « structurellement confinée » », *Des idées à partager*, France Culture, 12/10/2020
- Yvan AMAR, « Resto, restaurant, restauration... », *Les Mots de l'actualité*, RFI, 4/9/2020.
 - Exercices
- Quentin LAFAY, « La "visio" va-t-elle remplacer le voyage d'affaires ? », *France Culture*, 12 novembre 2021.
- Didier ARNAUD, « Du ski à tous prix », *Libération*, 20 novembre 2021
 - Publicités
 - Questions
- Catherine PETILLON, « Montagne : un nouveau modèle touristique à inventer », *France Culture*, émission La bulle économique, 25 septembre 2021.

Vivement dimanche prochain !



Philippe Mabile | 04/10/2013, 17:59 - 888 mots

La polémique n'en finit pas sur la libéralisation du travail le soir et le dimanche. Ce débat est exemplaire des archaïsmes français, à l'heure d'internet et du e-commerce. Et si, au lieu de tout régler par la Loi, on faisait davantage confiance aux dialogues sociaux et la liberté contractuelle.

Ils en ont parlé... Et ils risquent bien de continuer à en parler encore longtemps. De quoi ? De la 4G qui démarre, enfin sauf chez Free ? L'US Shutdown, le blocage budgétaire à Washington ? Non ! Depuis le week-end dernier, depuis les affaires Sephora, Monoprix et Castorama, la France de la bricole et des courses du soir et du dimanche ne parle que de ça, l'interdiction faite par les juges, au nom de la Loi, de travailler le soir et le dimanche, sauf dans des cas très dérogatoires et à vrai dire assez arbitraires.

C'est un de ces débats dont la France a le secret. Bien idéologique et caricatural. Il oppose les « gentils salariés » et les « salauds de patrons », les « pauvres étudiants exploités » et les « syndicats archaïques défenseurs des acquis sociaux ». La vérité est plus nuancée. Tous les sondages publiés sur le sujet cette semaine, montrent que l'opinion est beaucoup plus en avance et libérée qu'on le pense. D'où la prudence du gouvernement sur ce dossier et sa relative ouverture, concrétisée par la mise en place d'une... commission.

Deux Français sur trois se disent prêt à travailler le soir et le dimanche, à condition bien sûr d'être payés plus. Pour les entreprises concernées, le blocage actuel est très mal vécu, au point que certaines enseignes de bricolage ont décidé de braver encore une fois ce dimanche l'interdiction légale. Avec cette fois la « bénédiction » des maires et l'indulgence de l'Etat, dans l'attente d'y voir plus clair...

Comment sortir de l'impasse actuelle, par autre chose qu'un « bricolage » de plus sur des textes législatifs déjà maintes fois retouchés et toujours inadaptés ?

C'est un débat sur le travail, la place du travail et du temps libre dans nos sociétés modernes. Mais aussi sur une question de plus en plus cruciale en ces temps de crise. Jusqu'où faut-il aller ? Jusqu'où sacrifier des acquis sociaux au nom de l'emploi, pour lequel, c'est le moins que l'on puisse dire, on n'a pas tout essayé ?

Pour beaucoup de Français, près de 4 sur 10, l'exception est devenue en 2013 la règle. On se dit donc qu'au XXI^e siècle et à l'ère de l'Internet et du e-commerce ouverts 24 heures sur 24, il est un peu illusoire et anachronique de s'écharper sur la liberté de faire ses courses le soir ou bien après la messe. La France a changé et il y a désormais une vraie demande pour des commerces ouverts plus tard et durant le jour du Seigneur.

C'est aussi un débat sur l'emploi, même si la vérité oblige à reconnaître que les études d'impact du secteur du commerce sont contestées et sans doute optimistes. À coup sûr, ce qui sera dépensé le dimanche ne le sera pas le mardi. Mais c'est négliger l'effet sur le tourisme, un secteur d'avenir pour la France, alors que la

fermeture des grands magasins à Paris le dimanche précipite, dit-on, les Chinois dans les bras de Harrods à Londres.

Et puis, enfin, c'est un débat sur la liberté, la liberté d'entreprise et d'entreprendre, la liberté du commerce, peu reconnue dans notre pays et en tout cas mal-aimé. Au nom de quoi accepte-t-on que les cinémas, les théâtres, les musées soient ouverts le dimanche, et pas un commerce de bricolage ou un grand magasin ? Ceux qui font les lois ou qui inspirent le Code du travail ont-ils développé une phobie du commerce ? Pourquoi donc seules certaines activités culturelles ou de services publics et collectifs, comme les transports et hôpitaux, auraient-ils la noblesse suffisante pour que l'on accepte que des gens y travaillent le dimanche ?

Soyons clair, il n'est pas question de tout libéraliser, sans régulation ni limite, au détriment de la santé et de la qualité de vie : la société a le droit de fixer démocratiquement des règles de vie en commun. À l'heure où la crise nous interroge sur la pérennité de notre modèle de surconsommation, on peut bien sûr se féliciter que quelques heures par jour et une fois par semaine règnent le calme et le silence propice à la balade et à la déambulation sans but, en famille ou entre amis.

Ce dont il s'agit ici, c'est de la tendance liberticide de l'État qui fabrique encore trop souvent des lois absurdes, mal fagotées et abusives. Et si la solution était dans un dialogue social rénové ? Il est quand même plus que paradoxal et inédit de voir des salariés en colère attaquer en justice des syndicats censés les défendre et qui les empêchent de travailler plus pour gagner plus... Finalement, le débat sur le travail du dimanche, que l'on pourrait balayer comme assez anecdotique, est peut-être l'occasion d'en réveiller d'autres, sur le temps de travail et les heures sup, sur la place de la négociation collective dans notre pays si crispé.

C'est peut-être là que Jean-Paul Bailly, l'ex-PDG de La Poste, en charge (pour la seconde fois...) de la énième commission sur le travail du dimanche, pourrait renverser la table et en profiter pour énoncer un principe simple, celui de la liberté contractuelle. Et si on disait que ce qui a été négocié de bonne foi par des parties contractantes dans l'entreprise avait désormais force de loi... Tout est évidemment dans le terme « de bonne foi », mais au vu de l'attitude de certains syndicats dans ce pataquès, cela ne vaut pas que pour le côté employeur...

“Vivement dimanche prochain!” (*La Tribune*, 4 octobre 2013)

Questions

1. De quoi parle cet article?

.....
.....

2. Quelle est la position de l'auteur de cet article?

.....

3. Quels sont les arguments pour?

- a) sondages.....
- b) 4 Français
- c) Internet
- d) tourisme
- e) liberté
- f) secteurs

4. Quels sont les arguments contre?

- a) nuire
- b)acquis
- c)patrons.....
- d)conditions de travail

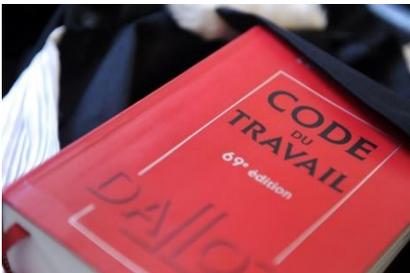
5. Donnez votre opinion.

.....
.....
.....

Faits religieux en entreprise: qu'a-t-on le droit de faire?

Par [Amandine_Cailhol](#) — Libération, 22 septembre 2016

Selon une étude, publiée ce jeudi, les convictions religieuses s'affichent de plus en plus sur les lieux de travail. Port du voile, de la croix catholique ou de la kippa, prière: le point sur ce que l'on peut faire et ne pas faire au boulot.



Les convictions religieuses s'affichent de plus en plus au travail, selon une étude de l'Institut Randstad et de l'Observatoire du fait religieux en entreprise (OFRE) publiée jeudi. Ou du moins la perception qu'en ont les salariés. En 2016, ils seraient 65% à avoir observé cette progression, contre 50% en 2015. Preuve, selon cette étude, que la présence du fait religieux « *s'affirme* » de plus en plus et « *se banalise* »

dans les entreprises, « *la plupart du temps sans que cela pose problème* » .

Mais de quoi parle-t-on? Cela va de la simple demande d'absence pour une fête religieuse ou d'aménagement du temps de travail, au port ostentatoire de signes religieux, en passant par la pratique de la prière pendant les pauses. Mais les auteurs pointent aussi des cas, qualifiés de « *conflictuels* » , bien que « *minoritaires* » : « *refus de travailler avec une femme ou sous ses or-dres* » , celui de « *faire équipe avec des non-coreligionnaires* » , « *d'effectuer certaines tâches* » , le « *prosélytisme* » ou les « *prières pendant le temps de travail* » . L'occasion de faire un point sur ce qu'autorise et interdit la loi en termes de faits religieux sur le lieu de travail.

Secteur privé ou public?

Tout dépend du lieu de travail. Dans le secteur public, le principe de laïcité et de neutralité prime. Concrètement, cela veut dire que les fonctionnaires doivent « *s'abstenir de manifester* » leurs opinions religieuses dans l'exercice de leurs fonctions. L'interdiction vaut également dans les organismes de droit privé chargés d'une mission de service public. Dans le secteur privé, en revanche, l'employeur ne peut pas interdire au salarié d'exprimer sa religion. Il peut toutefois restreindre ce droit d'expression religieuse, s'il entrave le bon fonctionnement de l'entreprise.

Exemple: dans le privé, un salarié peut demander à son supérieur de s'absenter pour une fête religieuse (au même titre que pour une tout autre raison) ou encore demander que son temps de travail soit aménagé pour les prières. Mais ce dernier a le droit de le lui refuser au regard des nécessités de l'entreprise. La pratique religieuse doit ainsi rester compatible avec les horaires, le respect des lieux de travail et les tâches.

Plusieurs cas de restrictions existent

« *Le Code du Travail autorise des restrictions aux libertés des salariés si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir et proportionnées au but recherché* », expliquait, fin mars, une avocate, lors d'une rencontre d'information pour chefs d'entreprise.

Ainsi, l'employeur a le droit d'invoquer des raisons d'hygiène, de santé ou de sécurité pour limiter le droit d'expression religieuse. Il peut, par exemple, refuser le port d'un signe religieux, comme le voile, la kippa, une croix autour du cou, ou d'un vêtement spécifique, s'il les juge incompatibles avec un équipement de protection. C'est notamment le cas dans les secteurs du nucléaire, de l'agroalimentaire ou encore à l'hôpital. Par ailleurs, les salariés travaillant dans un lieu ouvert au public (commerce, cinéma, banque, gare...) ne sont pas autorisés à porter un voile s'il dissimule le visage et rend impossible l'identification de la personne. Pas d'interdiction, en revanche, là où le public n'a pas accès.

La gestion des pratiques dites « conflictuelles », tel que le refus de serrer la main à une personne du sexe opposé, est plus complexe. Face à de tel comportement, les enjeux de « *paix sociale* » ou encore d'« *image de l'entreprise* » peuvent être évoqués. Mais la réponse de l'entreprise doit être fonction « *de l'intensité de la chose et du problème que cela pose au sein du service* » .

Vers plus de flou juridique?

Définitivement adoptée en juillet, la loi Travail dispose que « *le règlement intérieur d'une entreprise peut contenir des dispositions inscrivant le principe de neutralité et restreignant la manifestation des convictions des salariés* », sous certaines conditions. Le gouvernement présentera le 20 octobre un guide pour aider les employeurs.

Reste que pour l'Observatoire de la laïcité et la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDDH), ce nouvel article introduit par la loi est source « *d'insécurité juridique* » puisqu'il introduit « *la possibilité d'une restriction de portée générale et comporte le risque d'interdits absolus et sans justification objective à l'encontre des salariés* ». Ainsi, il serait, selon eux, « *en contradiction avec la Constitution, la Convention européenne des droits de l'homme et le droit communautaire* » .

LesEchos.fr

Vers un quota maximum de stagiaires

Par [Derek Perrotte](#) | 13/10 | 16:43

Michel Sapin veut légiférer sur les stages avant la fin de l'année. La réforme passera par une proposition de loi PS. Objectif : lutter contre les abus manifestes sans tarir les offres de stages, précieuses pour faciliter l'accès à l'emploi.



Les gestes en faveur des stagiaires ne se limiteront à la seule question des cotisations retraite. La semaine passée, Michel Sapin, ministre du Travail, a rappelé qu'il ambitionne de faire adopter une loi plus vaste d'ici à la fin de l'année. « *Il faut une réforme des stages, parce qu'un stage, ce n'est pas un travail, ça ne doit pas être un travail, ça ne doit pas être une période de salariat* », a-t-il expliqué. Le sujet est sur le métier depuis plusieurs mois déjà. Geneviève Fioraso a fait adopter de premières mesures cet été dans la loi sur l'enseignement supérieur, notamment contre les stages hors

curus. Mais Michel Sapin avait tenu à garder la main sur les mesures liées au Code du travail, objet de la future loi.

Elle arrive en terrain largement balisé, tant des pistes privilégiées se dégagent déjà des réflexions du gouvernement. Avec une double volonté. D'abord, préciser le cadre juridique du statut des stagiaires en octroyant ou renforçant certains droits (la question des congés payés par exemple est à l'étude), par souci de justice et de protection, sans pour autant pousser le curseur trop loin. « *Attention, plus on tire les stages vers le Code du travail, plus on en fait des sous-emplois, ce qu'ils ne doivent pas être* », fait-on valoir au ministère du Travail. L'exécutif est aussi soucieux de ne pas tarir les offres de stages, alors que les universités développent dans leur cursus ces périodes qui dopent l'employabilité future des étudiants.

Des stagiaires à la place des CDD pour les jobs d'été

Plus de stages, donc, mais pas à n'importe quel prix, d'où l'autre priorité : lutter contre les abus de certains employeurs. Parmi les mesures sur la table, on retrouve une revendication historique du collectif de stagiaires « Génération précaire » et de certains syndicats : instaurer un taux maximum de stagiaires dans une entreprise. Où fixer la barre ? Faut-il un taux différencié pour les PME et TPE ? Les modalités restent à définir, mais le principe d'un « *plafonnement de la part des stagiaires dans les effectifs* » a été posé dès le 21 février par le comité interministériel à la jeunesse. Et tant les ministères du Travail que de l'Enseignement supérieur y restent favorables.

L'objectif est d'empêcher les abus manifestes. L'été en particulier, certaines PME tournent avec plus de stagiaires que de salariés ! Des abus sont fréquemment constatés dans des secteurs prisés des jeunes, comme la communication et l'audiovisuel. Des grands groupes sont aussi pointés du doigt. Génération précaire dénonce de longue date une hausse des stages et une baisse des CDD dans les banques pour les jobs d'été. La CGT de l'habillement pointe le même phénomène pour les recrutements de vendeurs durant les soldes.

Compréhension

1. Quel est le principal objectif de la loi?

.....

2. Pourquoi le ministre du Travail, Michel Sapin, affirme-t-il qu' "un stage, ça ne doit pas être une période de salariat"?

.....

3. Que sont les stages hors cursus?

.....

4. La proposition de loi devra exprimer une double volonté au sujet des stages:

a)

b)

5. Que signifie l'expression: "sans pousser le curseur trop loin"?

.....

6. Quelle est la mesure qui pourrait éviter que les stages ne deviennent des sous-emplois?

.....

7. Pourquoi le ministère de l'Enseignement supérieur est-il partie prenante dans la préparation de la loi sur les stages?

.....

8. Quels pourraient être les deux principaux inconvénients à tirer les stages vers le Code du travail?

a)

b)

9. Que signifie TPE?

.....

10. Que signifie l'hypothèse d'un "plafonnement de la part des stagiaires dans les effectifs"?

.....

La culture contribue sept fois plus au PIB que l'industrie automobile

INDUSTRIE CULTURELLE

latribune.fr | 03/01/2014, 17:15 - 778 mots

La culture contribue 7 fois plus au PIB français que l'industrie automobile avec 57,8 milliards d'euros de valeur ajoutée par an. Son coût total pour la collectivité approche 21,5 milliards d'euros.

Une dépense à perte la culture en France ? Ce n'est pas ce que montre le dernier rapport conjoint des ministères de l'Economie et de la Culture. Selon ce rapport, la culture contribue à hauteur de 57,8 milliards d'euros au PIB (valeur ajoutée). Il s'agit de la valeur ajoutée directe, c'est à dire du seul fait des activités culturelles. Ce qui équivaut à 3,2% du PIB, soit sept fois la valeur ajoutée de l'industrie automobile. Ces chiffres sont basés sur les calculs de l'Insee.

Le chiffre ne paraît pas exagéré puisqu'une autre étude du cabinet privé Ernst & Young parue en novembre avait évalué le chiffre d'affaires direct des industries culturelles et créatives à 61,4 milliards d'euros.

670.000 emplois directs

Les choses sont dites : la culture rapporte au pays. Et pas seulement de l'argent mais aussi des emplois. Les seules entreprises culturelles emploient quelque 670.000 personnes, que leur profession soit culturelle ou non, soit 2,5% de l'emploi dans le pays.

A cela s'ajoutent les 870.000 professionnels de la culture qu'emploient les entreprises non culturelles.

Une étude inédite qui lie économie et culture

Le but d'une telle étude inédite, qui allie deux ministères que l'on a peu l'habitude de voir travailler ensemble était de calculer une sorte de « *PIB culturel* », explique-t-on au cabinet de la ministre de la Culture Aurélie Filippetti. Le meilleur moyen de faire reconnaître le poids économique de la culture.

Mais pour avoir une vision claire de l'impact économique des activités de la culture, il fallait déjà définir ce que sont ces activités. Chose qui étrangement, au pays de l'exception culturelle, n'avait jamais été faite. Il a donc fallu s'appuyer sur les méthodologies de l'Union européenne et de l'Unesco. Résultat, l'étude prend en compte les valeurs ajoutées du spectacle vivant, du patrimoine, des arts visuels, de la presse, du livre, de l'audiovisuel, de la publicité, de l'architecture, du cinéma, des industries de l'image et du son ainsi que l'accès au savoir et à la culture, c'est à dire les bibliothèques et les archives par exemple.

L'intervention de l'Etat compte pour 13,9 milliards sur les 57,8 milliards

Un panel large qui permet à la fois de savoir ce qui rapporte, mais aussi ce qui coûte. Car l'étude a pris aussi soin de calculer ce que l'Etat et collectivités territoriales dépensent dans la culture.

L'intervention de l'Etat représente un total de 13,9 milliards d'euros par an, et celle des collectivités territoriales 7,6 milliards d'euros dont une part en dotations de l'Etat. Des dépenses justifiées par l'intérêt que représente les activités culturelles pour l'économie, selon le cabinet d'Aurélie Filippetti. *« On parle beaucoup du poids nouveau des collectivités dans la culture mais l'Etat reste l'acteur principal »*, souligne le cabinet.

L'audiovisuel est le secteur qui capte le plus de soutien de l'Etat (5,5 milliards), notamment grâce à la redevance. Les secteurs les moins aidés sont les industries de l'image et du son, l'architecture, le livre, les arts visuels.

Nécessité d'accompagner la numérisation de la culture

La part de la culture dans la valeur ajoutée a régulièrement augmenté entre 1995 et 2005, date à laquelle elle atteignait 3,5%. Mais depuis, elle a reculé de 0,3 point.

Cette érosion, en pleine transition numérique, a diverses origines: évolution des marges, effondrement du marché du disque, mutations des lectorats, crise économique. Mais aussi la « *captation* » d'une part de la valeur ajoutée par les plate-formes numériques (Apple, Google, Amazon...) chargées de l'intermédiation entre les créateurs et les consommateurs.

« Elles se retrouvent en position de force pour attirer les ressources publicitaires et pour imposer leurs conditions aux créateurs », souligne l'étude.

« Cela conforte nos réflexions sur l'acte II de l'exception culturelle », qui consiste à faire évoluer les outils de la politique culturelle à l'heure du numérique, relève-t-on au cabinet de la ministre.

L'impact total de la culture compte pour près de 6% de la valeur ajoutée de la France

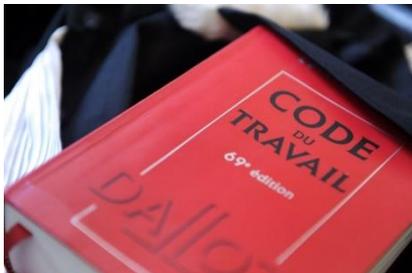
Un enjeu d'autant plus important que les activités culturelles ont aussi un effet d'entraînement sur le reste de l'économie de l'ordre de 46,7 milliards d'euros grâce aux activités induites comme les matériaux utilisés, les loyers, l'électricité etc... Au total, l'apport de la culture à l'économie, y compris ces effets d'entraînement, atteint donc les 104,5 milliards d'euros, selon l'étude. Soit 5,8% de la somme de toutes les valeurs ajoutées (ce qu'est, par définition, le PIB).

Le rapport établit en outre « *une corrélation positive* » entre la présence d'une implantation culturelle et le développement socio-économique d'un territoire.

Faits religieux en entreprise: qu'a-t-on le droit de faire?

Par [Amandine_Cailhol](#) - Libération, 22 septembre 2016

Selon une étude, publiée ce jeudi, les convictions religieuses s'affichent de plus en plus sur les lieux de travail. Port du voile, de la croix catholique ou de la kippa, prière: le point sur ce que l'on peut faire et ne pas faire au boulot.



Les convictions religieuses s'affichent de plus en plus au travail, selon une étude de l'Institut Randstad et de l'Observatoire du fait religieux en entreprise (OFRE) publiée jeudi. Ou du moins la perception qu'en ont les salariés. En 2016, ils seraient 65% à avoir observé cette progression, contre 50% en 2015. Preuve, selon cette étude, que la présence du fait religieux « s'affirme » de plus en plus et « se banalise »

dans les entreprises, « la plupart du temps sans que cela pose problème » .

Mais de quoi parle-t-on? Cela va de la simple demande d'absence pour une fête religieuse ou d'aménagement du temps de travail, au port ostentatoire de signes religieux, en passant par la pratique de la prière pendant les pauses. Mais les auteurs pointent aussi des cas, qualifiés de « conflictuels », bien que « minoritaires » : « refus de travailler avec une femme ou sous ses ordres », celui de « faire équipe avec des non-coreligionnaires », « d'effectuer certaines tâches », le « prosélytisme » ou les « prières pendant le temps de travail » . L'occasion de faire un point sur ce qu'autorise et interdit la loi en termes de faits religieux sur le lieu de travail.

Secteur privé ou public?

Tout dépend du lieu de travail. Dans le secteur public, le principe de laïcité et de neutralité prime. Concrètement, cela veut dire que les fonctionnaires doivent « s'abstenir de manifester » leurs opinions religieuses dans l'exercice de leurs fonctions. L'interdiction vaut également dans les organismes de droit privé chargés d'une mission de service public. Dans le secteur privé, en revanche, l'employeur ne peut pas interdire au salarié d'exprimer sa religion. Il peut toutefois restreindre ce droit d'expression religieuse, s'il entrave le bon fonctionnement de l'entreprise.

Exemple: dans le privé, un salarié peut demander à son supérieur de s'absenter pour une fête religieuse (au même titre que pour une tout autre raison) ou encore demander que son temps de travail soit aménagé pour les prières. Mais ce dernier a le droit de le lui refuser au regard des nécessités de l'entreprise. La pratique religieuse doit ainsi rester compatible avec les horaires, le respect des lieux de travail et les tâches.

Plusieurs cas de restrictions existent

« *Le Code du Travail autorise des restrictions aux libertés des salariés si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir et proportionnées au but recherché* », expliquait, fin mars, une avocate, lors d'une rencontre d'information pour chefs d'entreprise.

Ainsi, l'employeur a le droit d'invoquer des raisons d'hygiène, de santé ou de sécurité pour limiter le droit d'expression religieuse. Il peut, par exemple, refuser le port d'un signe religieux, comme le voile, la kippa, une croix autour du cou, ou d'un vêtement spécifique, s'il les juge incompatibles avec un équipement de protection. C'est notamment le cas dans les secteurs du nucléaire, de l'agroalimentaire ou encore à l'hôpital. Par ailleurs, les salariés travaillant dans un lieu ouvert au public (commerce, cinéma, banque, gare...) ne sont pas autorisés à porter un voile s'il dissimule le visage et rend impossible l'identification de la personne. Pas d'interdiction, en revanche, là où le public n'a pas accès.

La gestion des pratiques dites « conflictuelles », tel que le refus de serrer la main à une personne du sexe opposé, est plus complexe. Face à de tel comportement, les enjeux de « *paix sociale* » ou encore d'« *image de l'entreprise* » peuvent être évoqués. Mais la réponse de l'entreprise doit être fonction « *de l'intensité de la chose et du problème que cela pose au sein du service* ».

Vers plus de flou juridique?

Définitivement adoptée en juillet, la loi Travail dispose que « *le règlement intérieur d'une entreprise peut contenir des dispositions inscrivant le principe de neutralité et restreignant la manifestation des convictions des salariés* », sous certaines conditions. Le gouvernement présentera le 20 octobre un guide pour aider les employeurs.

Reste que pour l'Observatoire de la laïcité et la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDDH), ce nouvel article introduit par la loi est source « *d'insécurité juridique* » puisqu'il introduit « *la possibilité d'une restriction de portée générale et comporte le risque d'interdits absolus et sans justification objective à l'encontre des salariés* ». Ainsi, il serait, selon eux, « *en contradiction avec la Constitution, la Convention européenne des droits de l'homme et le droit communautaire* ».

Le Monde, 12/10/2017

Attirer la finance islamique de la City en France

Avec le Brexit, les banques françaises devraient chercher à séduire un secteur en plein essor dans les communautés musulmanes du monde entier

PAR CHRISTOS ALEXAKIS

La City est aujourd'hui le centre mondial de la finance islamique, une activité dont la croissance a été supérieure à 15 % par an dans la dernière décennie. Ce secteur, riche de nombreux emplois aux rémunérations élevées, pourrait-il être transféré à Paris ? La question mérite d'être soulevée au moment où se profile l'occasion historique du Brexit.

L'implantation de la finance islamique à Londres est ancienne. Dès les années 1990, les premières banques de détail spécialisées s'y sont installées. Aujourd'hui, vingt banques, dont deux totalement islamiques, y proposent des services financiers conformes aux prescriptions de la charia. Vingt-cinq cabinets d'avocats disposent d'équipes spécifiques. Les grands cabinets internationaux de conseil et d'audit ont tous des départements spécialisés. Le rythme d'expansion est tel que la main-d'œuvre qualifiée manque. Soixante-dix programmes de formation ont été mis en place au Royaume-Uni. La valeur mondiale du marché de la finance islamique devrait atteindre 3 milliards de dollars (2,5 milliards d'euros) en 2018.

Attirer en France une telle activité peut faire lever le sourcil, à l'heure où les attentats terroristes islamistes sont dans tous les esprits. Certains font l'amalgame entre islam et islamisme. Mais la finance islamique ne semble poser de problèmes ni aux Britanniques ni aux Américains (deuxième place mondiale), pourtant eux aussi atteints par le terrorisme islamiste.

Ce secteur mérite d'être mieux connu par les Français. Ses principes se rapprochent, dans une certaine mesure,

de la finance responsable, actuellement en plein essor. Pas d'investissement dans des secteurs comme les jeux d'argent, la production et la vente d'alcool ou de tabac. Pas de volatilité pour viser des gains à court terme. Pas de prises de risque excessives, donc pas d'investissement dans des produits dérivés complexes. La notion d'intérêt étant prohibée par la charia, les banques se rémunèrent grâce à des commissions ou des loyers financiers indexés sur les résultats des entreprises.

Jusqu'à une période récente, plus de la moitié des opérations réalisées selon ces règles provenaient de fonds originaires d'Iran et d'Arabie saoudite. Mais le secteur s'ouvre progressivement : 5 % des placements égyptiens, turcs et indonésiens transitent par des banques islamiques, qui gèrent également des sommes importantes émanant de Malaisie, des pays du Golfe, de Suisse, des États-Unis ou de Hongkong. La finance islamique est mise à contribution pour soutenir des projets très divers, de l'achat d'avions – quand Emirates acquiert des Airbus – à la création de complexes touristiques.

ÉPARGNE NATIONALE SIGNIFICATIVE

Les banques françaises, si elles se positionnaient sur ce secteur, pourraient drainer une épargne nationale significative, la population musulmane française étant la plus importante d'Europe, avec un pouvoir d'achat en hausse et un goût marqué pour les consommations identitaires, si l'on en croit le succès remporté par l'offre de nourriture halal ces dernières années.

Ces banques pourraient aussi proposer des produits financiers de ce type à l'ensemble de leurs clients français et étrangers dans un souci de diversification des portefeuilles. Nos recherches montrent que la rentabilité moyenne des investissements islamiques est similaire à celle de la finance classique, mais qu'en cas de conjoncture défavorable ils résistent mieux aux mouvements baissiers (« Hidden Cointegration Reveals Hidden Values in Islamic Investments », Christos Alexakis, Vasileios Pappas et Alexandros Tsikouras, *Journal of International Financial Markets, Institutions & Money*, n° 46, 2017).

La finance islamique est l'un des segments les plus porteurs de la finance actuelle. Faut-il faciliter son implantation en France ? Si non, pour quelles raisons ? Si oui, comment procéder pour ne pas se faire damer le pion par Dublin ou Francfort ? Il est urgent de lancer le débat. ■



Christos Alexakis
est chercheur
à l'École supérieure
de commerce de Rennes

GESTION COLLECTIVE

Ces fonds qui misent sur la parité hommes-femmes

En matière d'investissement boursier aussi, il est possible de jouer la carte de la parité entre les femmes et les hommes. Dans l'univers de la gestion collective, une poignée de fonds appelés « égalité professionnelle » ou « genre » ont choisi de ne faire entrer dans leur portefeuille que des sociétés ayant engagé en interne une politique active en faveur des femmes. « Récente, cette catégorie est encore clivante. Cela passe ou cela casse, auprès des investisseurs. C'est encore un acte militant chez certains. Ces fonds ne sont pas des blockbusters de la gestion collective, mais ils trouvent leur place dans le marché », commente Nicolas Bénétou, spécialiste thématique chez Robeco.

Au départ, l'idée était de « créer un fonds plus large et pas seulement sur les femmes, mais plutôt sur la diversité dans l'entreprise sous toutes ses formes, soit du genre à l'âge, en passant par les origines socioculturelles et ethniques. Reste qu'à ce jour ces données ne sont pas faciles à récupérer, voire n'existent pas », reconnaît Tiphaine Dureau, spécialiste des produits et des services chez Nordea AM. « Contrairement aux Etats-Unis, où l'on arrive à obtenir des statistiques ethniques et raciales, ces données sont interdites en France », ajoute Mathilde Dufour, responsable de la recherche en développement durable et actifs cotés chez Mirova. Afin de balayer large dans un univers éco-

Nom du fonds (société de gestion)	Performance en %		Frais de gestion (en %)
	sur un an	sur trois ans	
Lyxor Global Gender Equality ETF (Lyxor International AM)	+ 37	+ 11,6	0,2
UBS ETF Global Gender Equality (UBS Fund Management Luxembourg)	+ 34,4	+ 10,7	0,3
Nordea 1 Global Gender Diversity (Nordea Investment Funds)	+ 32,1	—	1,5
Valeurs Féminines Global (Flornoy)	+ 31,6	—	1,8
RobecoSAM Gb Gender Equal Imp Eq (Robeco Luxembourg)	+ 28,61	+ 13,11	1,4
Mirova Women Leaders Equity Fund I (Natisis Investment Managers International)	+ 24,5	—	0,7

Source : Quantalys, septembre 2021 (chiffres arrêtés le 23.9)

nomique où les hommes sont majoritaires, les sociétés de gestion ont toutes opté pour des fonds « monde », sans contrainte de pays ni de secteur d'activité. En plus des critères financiers traditionnels, la sélection se base donc sur des critères extrafinanciers. A y regarder de plus près, leurs portefeuilles ont quelques points communs.

Au-delà de la disparité salariale

D'abord, ces véhicules sont tous labellisés ISR (investissement socialement responsable). Ensuite, « ils ont tous une exposition forte aux Etats-Unis et sont également très axés sur les secteurs dits "de croissance", comme la banque, la tech, la mode et le luxe », souligne Jean-François Bay, directeur gé-

néral de Quantalys. « Il existe tout de même des secteurs comme l'industrie, la technologie de l'information et la santé où ils sont sous-représentés », signale Antonio Celeste, responsable des produits ESG (qui tiennent compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance) chez Lyxor AM. Finalement, « cela donne à cette catégorie un comportement assez consensuel, proche de l'indice MSCI World », précise Jean-François Bay.

L'écroulement des valeurs va ainsi au-delà de la simple répartition femmes-hommes et de la disparité salariale. Les fonds détectent les entreprises où les femmes occupent des fonctions stratégiques (président ou directeur général) et/ou des fauteuils aux

comités exécutifs (comex) ou dans les conseils d'administration. « Nous opérons un premier tri où nous ne gardons que les sociétés où 30 % des femmes siègent au comex », explique Mathilde Dufour.

Cette analyse ne se limite pas au sommet de la pyramide. « Nous analysons les efforts d'une société en faveur de l'avancée de la carrière des femmes dans le management et aux postes de décision. Nous examinons leur trajectoire sur la durée et leur progression dans la hiérarchie », poursuit Mathilde Dufour. Plusieurs données permettent de capter cette dynamique. « Cela passe aussi par des politiques de formation et de promotion ciblées », complète Tiphaine Dureau.

Le bien-être des femmes au travail est aussi pris en compte. L'équilibre entre vie privée et vie professionnelle se mesure en outre par la durée des congés parentaux, l'existence d'une charte de parentalité, les jours de télétravail, etc. « Cette optimisation de la gestion de la diversité, des talents et du capital humain en général est une source de création de valeur ajoutée appréciable pour l'entreprise. C'est un relais de croissance assurée », résume Nicolas Bénétou. Dans leur liste des dix-sept « objectifs de développement durable pour sauver le monde », les Nations unies ont mis l'égalité entre les sexes en cinquième position. ■

LAURENCE BOCCARA

LEXIQUE

Investissement, investisseur, noms dérivés du verbe **investir**, deuxième groupe.

Boursier : azionario

Poignée (f.) : pugno

Un fonds, mot invariable : fondo

Ayant engagé : participe présent dans le passé, avec valeur de proposition relative.

Engager : introdurre, iniziare

En interne : internamente

Clivant : divisivo

Cela passe ou cela casse / ça passe ou ça

casse : o la va o la spacca

La place (f.) : posto

Soit : ossia

Reste que : tuttavia, purtroppo

Donnée (f.) : dato

Voire : addirittura

Nordea AM Asset Management : société du principal institut bancaire de la région nordique <https://www.nordea.fr/fr/private/>

Développement durable : sviluppo sostenibile

Coté : quotato (à ne pas confondre avec côté)

Mirova : société de gestion spécialisée dans l'investissement durable <https://www.nordea.fr/fr/private/>

Balayer large : rastrellare, allargarsi

Contrainte (f.) : vincolo (m.)

En plus de : oltre a

A y regarder de plus près : se si guarda più da vicino, ad un esame più approfondito

D'abord : innanzitutto

Ensuite : poi

Également : anche

Axé : incentrato, imperniato

Souligner : sottolineare

Directeur général : amministratore delegato

Santé : salute, sanità

Tout de même : lo stesso, ugualmente, comunque

Environnement : ambiente

MSCI World : indice mesurant la performance des marchés boursiers de pays économiquement développés.

Écrémage : scrematura

Détecter : individuare

Fauteuil : poltrona

Comité exécutif : comitato esecutivo, direttivo

Tri : selezione

Garder : tenere, conservare

Siéger : far parte, sedere

Sommet : cima, punta

Effort : impegno

Avancée : avanzamento

Poursuivre : proseguire, continuare

Cela passe par : ciò richiede, ci vuole

Ciblé : mirato

Bien-être : benessere

Prendre en compte : tener conto, prendere in considerazione

Télétravail : telelavoro, smart working

Charte de parentalité : contratto sulla genitorialità.

Nota : *La charte est signée par les entreprises qui s'engagent à soutenir leurs salariés dans la conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle.*

Source : fonte

Appréciable : rilevante

Relais de croissance : segnale, connettore, antenna

ISR : crise de croissance pour l'investissement responsable



Boris Johnson, Premier ministre du pays organisateur de la COP 26, s'est fixé comme objectif de faire «des progrès considérables sur le charbon, les voitures, la finance et les arbres». (© A. Parsons/ no 10 downing street)



Par Lionel Garnier

Publié le 29/10/2021 à 07:02 - Mis à jour le 29/10/2021 à 07:02

Des gérants sont accusés d'embellir leur soutien à l'environnement et à la bonne gouvernance. Ils vont devoir faire preuve de transparence pour dissiper les soupçons.

DWS, Schroders, Deka Bank ou encore Blackrock et Vanguard : vous connaissez sans doute les noms de ces spécialistes de la gestion d'actifs mondiale. Mais, identifiez-vous leur récent point commun ?

Tous ont été pris, ces derniers mois, dans des polémiques parfois virulentes sur fond de dénonciation de «greenwashing» – en français, écoblanchiment –, autrement dit l'art de se faire passer plus vert et plus responsable qu'on ne l'est réellement sur le terrain environnemental.

L'accusation a beau toucher avant tout les entreprises, elle déborde sur le monde de la finance et de la gestion. D'ailleurs, le concept lui-même dépasse le seul terrain de l'environnement et de la planète. On parle de «socialwashing» pour les professionnels de la gestion qui enjolivent leur méthodologie d'analyse des performances sociales des entreprises qu'ils détiennent en portefeuille. Et même de «rainbowwashing», l'arc-en-ciel de

l'ESG (**Environmental, Social, and Governance**) – avec le vert de l'environnement, le rouge du social et le bleu de la gouvernance – quand l'embellissement englobe ces trois champs de l'extrafinancier.

L'épisode le plus récent concerne DWS. Fin août, le numéro deux européen de la gestion, filiale de Deutsche Bank cotée en Bourse, se retrouve sous le coup d'une enquête de la SEC (**Securities and Exchange Commission**) américaine et de procureurs locaux. Ils lui reprochent d'avoir enjolivé son engagement responsable en revendiquant 460 milliards d'euros d'encours ESG, soit six fois plus que la réalité...

Malgré le rejet des accusations, DWS a effacé, face à la menace de sanctions, plus d'un milliard d'euros de capitalisation boursière (-12%), un terrain qu'il n'a toujours pas reconquis.

40.000 milliards d'euros

Symbolique, cet épisode n'est pourtant pas surprenant. Il alimente les vrais et faux procès : l'ISR (**investissement Socialement Responsable**) serait à la fois trop technique, pas assez transparent, inefficace, tout en étant trop cher au regard des performances obtenues par rapport à la gestion classique.

«La sous-performance est un faux procès», plaide Léa Dunand-Chatellet, gérante et directrice de l'ISR chez DNCA Finance.

Un sentiment partagé : «Depuis dix-huit mois, le premier quintile des fonds d'actions leaders en ESG surperforme de 28% le parcours des 20% les moins bien classés», avance Augustin Vincent, responsable de la recherche ESG chez Mandarin Gestion.

D'ailleurs, jamais la démarche n'a suscité autant d'intérêt chez les institutionnels. «L'ISR a pris un essor considérable ces deux dernières années», observe Eric Borremans, directeur de l'investissement responsable chez Pictet. Le nombre de signataires des «Principes pour l'investissement responsable» (PRI), une sorte de code de bonne conduite pour les entreprises et la finance sous l'égide des Nations unies, a été multiplié par quatre en deux ans. Les encours gérés par trois en quatre ans.

L'intégration ESG, c'est-à-dire le recours aux critères extrafinanciers pour gérer un portefeuille, représenterait même près de 40% des actifs financiers gérés dans le monde, selon les estimations de Bloomberg. Dès lors, pas moins de 35.000 à 40.000 milliards d'euros seraient gérés en intégrant, de près ou de loin, des critères extrafinanciers.

Deux écoles

Mais «il ne faudrait pas que l'épargnant consente à des frais élevés en investissant en réalité sur des produits classiques à peine modifiés», résumaient dans une tribune récente, publiée dans *Les Echos*, Augustin Landier et David Thesmar, respectivement professeurs à HEC et au MIT. Pour les deux économistes, deux écoles de l'ISR s'affrontent. D'un côté, les «conséquentialistes», des investisseurs qui veulent avoir de l'impact et influencer sur les projets des entreprises. Une démarche méthodique, d'ingénieur et de mesures des résultats, finalement assez française dans son essence où le champ d'investissement n'est ni blanc, ni noir, mais tout en nuances.

L'autre école, celle des «déontologues», renoue avec l'essence des premières heures de l'«investissement éthique», une finance responsable où on n'investit, selon Landier et Thesmar, «que dans des entreprises qui ont des comportements compatibles avec [ses] valeurs». L'activisme n'est plus bien loin.

«Aujourd'hui, il n'y a plus grand monde pour ne pas se réclamer de l'ISR», se moque un spécialiste, qui accuse : «L'intégration ESG, ça ne veut strictement rien dire. Un gérant peut se revendiquer responsable alors qu'il ne dispose dans sa méthodologie que de trois pauvres critères extrafinanciers qu'il n'utilisera même pas.» Caricatural ? Peut-être. Mais assez proche de la réalité pour que régulateurs et superviseurs, dont l'AMF (**Autorité des marchés financiers**) côté français, tentent désormais d'y mettre de l'ordre.

«On peut parler de crise de croissance, acquiesce Léa Dunand-Chatellet. Ce qui ouvre son procès en crédibilité. L'amorce de régulation en 2020-2021 vise à vérifier que ce qui est annoncé est véritablement ce qui est fait.»

L'Union européenne est ainsi à la manœuvre. Depuis mars, le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité (*Sustainable Finance Disclosure Regulation, SFDR*) s'applique. Une tentative louable de transparence qui porte ses premiers fruits.

«C'est une bonne initiative, convient Éric Borremans, chez Pictet, car elle force la profession à davantage de rigueur.» Et «surtout à faire le ménage», grince un autre gérant qui pointe, dans le même temps, l'échec des labels, jugés à la fois trop laxistes et inefficaces. Ils devaient apporter la clarté, mais c'est l'inverse qui s'est produit, notamment en France, où ils se sont multipliés : label public ISR, label Greenfin pour la transition énergétique, label CIES pour l'épargne salariale. «Plus personne n'y comprend rien», déplore un spécialiste. Si même les professionnels s'y perdent...

Transparence

Pour dissiper les soupçons de mystification, les gérants ISR vont désormais devoir, dans le cadre européen, faire preuve de transparence sur leur méthode et leurs ambitions, le tout décrit dans le prospectus de chaque fond.

«Cette obligation a valeur de loi pour une société de gestion, car cela l'expose aux sanctions du régulateur, voire à des poursuites d'investisseurs, en cas de manquement», se félicite un historien de l'ISR en France. L'Union européenne y voit à la fois un levier puissant en faveur de la transition climatique vers la neutralité carbone, mais aussi un enjeu de souveraineté.

Trois niveaux d'engagements sont ainsi établis : le niveau minimal (article 6), l'intégration de la durabilité, avec une analyse extrafinancière, mais sans contrainte (article 8), et, enfin, l'ISR de durabilité et d'impact (article 9). Ce niveau le plus ambitieux marque un retour aux sources de la démarche ISR.

L'exigence sera maximale avec la recherche combinée d'une meilleure performance financière que l'indice boursier de référence, l'intégration de l'ESG, et surtout la recherche d'impact extrafinancier sur des objectifs précis (réduire l'intensité carbone, consommer moins d'eau, etc.).

Complicé ? Vous n'avez encore rien vu ! Car à partir de juin prochain, les gérants auront des obligations très strictes de reporting par rapport aux exigences européennes. Si, sur deux des six objectifs – transition climatique et adaptation -, les critères sont balisés, en revanche sur les thèmes de l'eau, de la dépollution, de l'économie circulaire et de la biodiversité, le flou persiste.

Quant à la future taxonomie sociale, l'autre grand chantier, elle n'est est encore qu'à l'état d'ébauche. Mais elle promet également une belle foire d'empoigne, tant ce domaine s'annonce sensible.

Qui, demain, définira ce qu'est une entreprise responsable sur des critères sociaux tels que la parité, la dispersion des rémunérations, le temps de travail ou sa pénibilité, la place réservée aux minorités ou aux genres ?

Si l'avenir est à l'impact, mais le présent à la recherche de pureté, le débat ne peut devenir qu'incandescent.

Bouger pour s'en sortir, petite géographie de la recherche d'emploi

Par Florent Hérouard, docteur en urbanisme, enseignant-chercheur — *Libération*, 4 octobre 2018



Certains ont beau jeu d'expliquer que la mobilité suffit à trouver un emploi et à sortir du chômage. Encore faut-il que le tissu économique de la France soit à peu près égal sur l'ensemble du territoire et permette de trouver partout la même qualité de service public, et des prix locatifs abordables.

Du boulot, il suffirait de traverser la rue pour en trouver ou tout simplement de se bouger, selon nos hommes politiques. Voilà des propositions ô combien géographiques ! Il n'y a qu'à amorcer un mouvement, un déplacement, un déménagement pour passer de la situation de chômeur à celle de travailleur.

« Traverser la rue », c'est en partie une image, pour dire changer de métier, vers un emploi moins qualifié que ce à quoi on peut prétendre. Quand bien même il faudrait parcourir les rues et les traverser, pour profiter des opportunités qu'offre la ville, notamment dans les métiers de services ou industriels qui demandent moins de qualification, cette proposition tombe à plat dans les villes qui ne sont pas des métropoles dynamiques. Seulement 42 % de la population française vit dans un des 60 premiers pôles urbains français (Insee), les autres vivent dans des villes moyennes et petites, énormément dans le périurbain, caractérisé par la monofonctionnalité de l'habitat, et dans le milieu rural généralement marqué par une forte déprise économique et un retrait des services publics. Traverser la rue, pourquoi pas, mais alors, il est préférable d'habiter dans le XV^e arrondissement pour arriver plus vite à Montparnasse, et ne pas être coincé dans un trou où il n'y a que des chemins.

Alors, il ne convient pas seulement de traverser à pied, mais de prendre sa voiture pour rejoindre la grande ville et son centre. Ne parlons même pas ici des émissions de CO₂. Les ménages les plus modestes sont les moins motorisés : environ 43 % des chômeurs et 46 % des ménages du premier décile de niveau de vie, soit les plus pauvres des Français, n'ont pas de véhicule, contre seulement 19,1 % pour l'ensemble des ménages. Les pauvres et les

chômeurs ont donc beaucoup moins de capacité à se déplacer que les inclus, ceux qui ont déjà un travail.

S'installer quelque part serait donc un anachronisme flagrant, une vieillesse, dont il faudrait se débarrasser au XXI^e siècle. Après la précarité professionnelle, place à la précarité géographique.

Habiter, c'est avoir un chez-soi, une place dans laquelle on est bien, où on a construit son monde où l'on a développé des relations. Quitter par la contrainte l'endroit où l'on réside est une forme du déracinement. Certes, la mobilité est glorifiée, une société qui bouge va de l'avant. La mobilité est très positive quand elle entre dans une stratégie professionnelle bien définie, notamment quand on est jeune, quand on suit une trajectoire amoureuse et conjugale, ou une expérience hédonique (aller vivre au Canada, en Australie...).

Mais bouger peut entraîner un déséquilibre familial important : quid des enfants qui sont scolarisés et qui ont leurs ami(e)s là où ils habitent ? Doit-on se séparer de sa compagne si celle-ci décide de rester là où elle a peut-être un travail ? Déménager dans une autre région induit de tirer en partie un trait sur le substrat de sa socialisation : la famille, les amis, les clubs sportifs ou autres, qui, on le sait, sont très structurants et inclusifs. La précarité n'est pas que financière, elle peut être aussi affective et sociale et commence généralement par la destruction de ces liens.

Passons encore sur ces menus détails de la mobilité à marche forcée. Qu'advient-il de notre futur travailleur qui consent à la mobilité vers une métropole dynamique ? Il sera inévitablement confronté à un marché du logement tendu, où le logement est peu abordable que ce soit en location ou à la vente (à Paris : 25,40 euros/m² en location et 9 300 euros/m² à la vente). Un nouvel arrivant n'aura donc que peu d'opportunités d'accéder au parc privé, même modeste, sans garantie de travail durable (ce qu'il n'aura pas dans un premier temps).

Bouger pour s'en sortir n'est pas en soi un conseil mal à propos, mais encore faut-il qu'il soit mesuré, et que la mobilité ne soit pas vécue comme une contrainte et seul moyen d'accéder à un travail. Il est intéressant d'ailleurs de voir qu'aujourd'hui, les plus mobiles, ceux qui ont tout abandonné pour, entre autres, trouver un travail, sont fustigés pour cette raison même. En effet, en France, mieux vaut être un expat hypermobile à travers le monde, qu'un migrant économique, tout autant hypermobile à travers le monde.

Pôle Emploi lance un site qui recense toutes les offres liées aux Jeux olympiques de 2024

Les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 représentent quelque 150 000 emplois. Pôle emploi lance aujourd'hui un site qui va regrouper toutes ces offres. Mais l'organisation des Jeux s'inquiète déjà des pénuries d'emploi possibles.

Il aura fallu deux ans pour le construire, mais il est prêt. emplois2024.fr, le site lancé jeudi 29 septembre par Pôle emploi, va recenser absolument toutes les offres disponibles en lien avec les Jeux olympiques. Les recrutements ont commencé doucement, notamment pour le siège de Paris 2024, mais le début des embauches massives est pour très bientôt. Marie Barsacq, directrice exécutive à Paris 2024 :

"Il y aura un pic de 8 000 emplois en février 2022, liés à tous les objets en construction pour livrer les Jeux, et puis les emplois liés à l'événementiel vont monter en régime à partir de 2023 et ceux du tourisme et de la restauration plutôt en 2024."

Le problème, c'est que trouver 150 000 candidats, même si l'employeur est prestigieux, ça n'a rien d'évident en cette période de pénurie de postulants, relevée par tous les employeurs. Le comité d'organisation commence déjà à penser au problème :

"Les emplois dont on va avoir besoin sont les emplois qui sont déjà en tension, ce sont des emplois qui sont dans des secteurs qui ont du mal à recruter : restauration, hôtellerie, sécurité, détaille Marie Barsacq. Du coup, ça questionne sur l'attractivité de ces emplois : comment les jeux peuvent être un levier pour rendre ces métiers plus attractifs."

Quelque (invariable) : circa

Pôle Emploi : ufficio di collocamento

S'inquiéter : preoccuparsi

Il aura fallu : futur antérieur de Il faut

En lien : collegato

Notamment : in particolare

Siège : sede

Début : inizio

Embauche : assunzione

Monter en régime : salire, aumentare

Avoir du mal : fare fatica

Détailler : enumerare

Du coup : per cui, di conseguenza

Levier : leva

Des job dating baptisés "Du stade vers l'emploi"

Pour attirer les candidats, Paris 2024 mise sur des job dating. Il va y en avoir 35 d'ici la fin de l'année et en 2022, ce sont 100 job dating qui vont être organisés partout en France. L'un d'entre eux se tient jeudi 29 septembre à Saint-Denis, devant le métro Front populaire. Ils entendent bien chambouler la façon de recruter. Baptisés "*Du stade vers l'emploi*", ils se déroulent autour de la pratique de l'athlétisme. Tout d'abord une matinée d'activités sportives, un déjeuner en commun entre candidats et recruteurs, puis des après-midis consacrés aux entretiens de recrutement. Le sport sert à briser la glace et à mettre en valeur des qualités recherchées chez les candidats. Et la méthode marche plutôt bien, puisque les deux tiers des participants ont décroché un CDI dans les six mois qui ont suivi le job dating.

https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/c-est-mon-boulot/pole-emploi-lance-un-site-qui-recense-tous-les-offres-liees-aux-jeux-olympiques-de-2024_4772901.html

Miser : puntare

D'ici (à) : entro

Se tenir : avvenire

Chambouler : sconvolgere

Se dérouler : svolgersi

Tout d'abord : innanzitutto

Entretien : colloquio

Marcher : funzionare

Décrocher : ottenere

Risque industriel 2,5 millions de Français à moins d'un kilomètre d'une usine Seveso

L'implantation de sites dangereux dans des zones densément peuplées et à proximité des grandes voies de communication est le fruit de plus de deux siècles d'histoire économique

Pourquoi ici et pas ailleurs ? Pourquoi si près de grandes agglomérations ? L'implantation territoriale des sites Seveso n'est le fruit ni du hasard ni de l'inconscience des entreprises, mais bien souvent celui de plus de deux siècles d'histoire industrielle. Les zones de plus fortes concentrations sont connues : le bassin parisien et les boucles de la Seine jusqu'à Rouen, l'agglomération lilloise, Lyon et la vallée du Rhône ainsi que la région de Marseille et de l'étang de Berre. Au début du XIX^e siècle, le premier texte sur les nuisances industrielles – le décret de 1810 « relatif aux manufactures et ateliers qui répandent une odeur insalubre ou incommode » – commence à soumettre à autorisation l'installation des usines dangereuses, naturellement implantées non loin des zones urbaines, donc des bassins d'emploi facilement accessibles et de grands fleuves navigables, voies de communication naturelles.

« Le décret de 1810 n'était pas rétroactif, il n'a donc pas modifié l'implantation des ateliers ou usines existants, relate Jean-Baptiste Fressoz, historien et chercheur au CNRS. Et peu à peu, les nouvelles installations potentiellement dangereuses se sont agrégées à ces dernières car il est toujours plus facile de s'installer sur une zone déjà "sacrifiée", que sur un site encore vierge de toute activité génératrice de telles nuisances. » En outre, ce décret permettait aux entrepreneurs de maintenir leurs autorisations au prix de relocations régulières de toute activité, même factice. « Même en cas de cessation d'activité, les entrepreneurs pouvaient ainsi, par exemple en ralamant brièvement un fourneau, maintenir leur autorisation d'opérer sur place, ce qui permettait de conserver au site une plus grande valeur pour d'éventuels repreneurs », poursuit M. Fressoz.

« Vagues de pétrolisation »
Ce phénomène est illustré par l'exemple saisissant rapporté par l'historien Thomas Le Roux (CNRS), dans une récente tribune publiée par *Le Monde* : la première contamination environnementale d'ampleur – des fuites d'acide sulfurique – survenue sur le territoire remonte aux années 1770 et s'est produite à quelques centaines de mètres du site de l'actuelle usine Lubrizol...

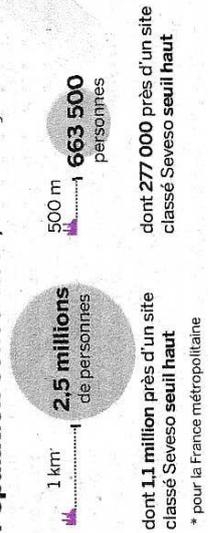
Dans les années 1930, puis les années 1960, deux vagues de « pétrolisation » de l'économie française suscitent de nouvelles installations, destinées au raffinage du brut. « Autour de ces raffineries se grefferont naturellement un grand nombre d'usines pétrochimiques, dans l'après-guerre, relate l'historien Renaud Bécot, chercheur associé au Centre d'histoire sociale des mondes contemporains. Qui susciteront à leur tour la construction d'infrastructures de transport : ports, gares, autoroutes. » La fin des années 1960 marque un tournant dans la relation des populations au risque industriel : en 1966, l'incendie de la raffinerie de Feyzin (Rhône), premier grand accident de l'après-guerre touchant une installation classée, fait 18 morts et suscite de nouvelles réglementations en matière de prévention des risques. ■

STÉPHANE FOUART

Seveso, une réglementation européenne

La directive européenne Seveso de 1982 (du nom de la commune italienne où s'est produite une pollution chimique en 1976) impose une politique commune en matière de prévention des risques industriels majeurs. La dernière version de cette directive, dite Seveso 3, est en vigueur en France depuis 2015. Elle distingue deux types d'installations (seuil haut et seuil bas) selon la quantité de matières dangereuses présentes, déterminant ainsi les mesures de sécurité.

Population concernée*, dans un rayon de...



Stéphane Foucart, « Risque industriel. 2,5 millions de Français à moins d'un kilomètre d'une usine Seveso », *Le Monde*, 5/10/2019

Questions

1. Qu'est-ce qui guide le choix d'un site industriel ?

.....

2. A quelle date est publié le premier texte légal sur les nuisances industrielles ?

.....

3. Quels sont les deux éléments attractifs dans le choix d'un site industriel ?

.....

.....

4. Est-ce que le décret de 1810 a modifié la répartition des implantations industrielles, et pourquoi ?

.....

.....

5. Pourquoi parle-t-on de « zone sacrifiée » ?

.....

6. A quelle date a lieu la première « catastrophe » environnementale due à un accident sur le site d'une activité industrielle ?

.....

7. Pourquoi l'article juge-t-il cet exemple de « saisissant » ?

.....

8. Quelles sont les conséquences de la « pétrolisation » de l'économie française (dans les années 1930, puis 1960) ?

.....

.....

9. Les premières réglementations sur la prévention des risques ont été causées par quoi ?

.....

10. En quoi consiste la réglementation européenne Seveso ?

.....

.....

AVIS D'EXPERT | DROIT SOCIAL

Quatre constats avant de renégocier le télétravail

Le contre-exemple des « télétravaux forcés » et confinés liés au Covid-19 permet d'établir quatre constats pour mieux négocier le télétravail élargi (salariés concernés plus duré) de demain.

Premier constat La situation des télétravailleurs est très hétérogène. L'organisation au sein de chaque entreprise est déjà extrêmement variable. Sans parler des premiers de corvée souvent exclus de tout travail à distance, chaque salarié a un entourage, un domicile et des temps de transport spécifiques. Caricature : les parents se partageant un ordinateur avec un Wi-Fi problématique, à côté d'enfants en bas âge. Par conséquent, le télétravail ne peut être conçu comme un discret temps partiel afin de s'occuper de sa famille. Les accords doivent éviter que le télétravailleur ne soit soumis à d'épuisantes injonctions contradictoires (atteindre ses objectifs-s'occuper des enfants), source de graves risques psychosociaux.

Deuxième constat Télétravailler n'est pas simplement emporter un ordinateur à la maison, mais installer physiquement et psychologiquement un peu de l'entreprise au domicile. Sur une longue période, une trop grande porosité entre vie privée et vie professionnelle est désastreuse : quand on rentre « chez soi » et qu'on a l'impression de « revenir au bureau »... D'où la préparation d'une résolution au Parlement européen sur l'indispensable droit à la déconnexion, mais aussi des accords d'entreprise voulant « prévenir l'hyperconnexion et préserver la santé des salariés », comme chez Total.

Conséquence : le choix individuel du télétravail percutant le collectif, passer à trois ou quatre jours par semaine exigera une réorganisation profonde de toute l'entreprise, ainsi que des équipes. Mais également, s'il intervient au domicile, de chaque petit écosystème familial. Avec souvent, au-delà de trois jours par semaine loin de l'entreprise, un réexamen de

l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle, voire de la centralité du travail salarié.

Troisième constat Nombre d'entreprises vont chercher à réduire leurs coûts : l'immobilier et la masse salariale. Or, la délocalisation d'un travail effectué à distance par des personnes peu qualifiées est aisée. Aujourd'hui déjà, des centres d'appels sont implantés à Casablanca, et l'informatique est parfois traitée en Inde. S'agissant de certains travailleurs qualifiés, pourrait se poser la question de leur statut. Un ingénieur télétravaillant chez lui quatre jours par semaine avec une obligation de résultat ressemble à un travailleur indépendant, moins coûteux pour son donneur d'ordre. Si notre droit du travail, conçu dans les années 1950 pour la manufacture industrielle, n'évolue pas, il encouragera ce passage d'un statut à l'autre.

Quatrième constat Le code du travail impose une stricte égalité de traitement entre les salariés,

qu'ils soient à domicile ou au bureau. Que vont en faire nos partenaires sociaux ? L'employeur peut-il être déclaré responsable si le conjoint d'un salarié en télétravail fume, ou si le parent qui est allé chercher son enfant à la maternelle à 16 heures puis s'en est occupé jusqu'à 20 h 30 se remet au travail vers 21 h 30 ? Alors ceinture, bretelles, et fixe-chaussettes : cachez ce télétravail que je ne saurais voir ? Traduisant le passage d'une société industrielle à celle de la donnée, ce « fait social total » donne aussi aux collaborateurs concernés de très appréciées marges de manœuvre dans leur « emploi du temps » : une flexibilité cette fois partagée. ■

UN CHOIX
INDIVIDUEL QUI
EXIGE UNE
RÉORGANISATION
DE L'ENTREPRISE

Jean-Emmanuel Ray est professeur à l'École de droit de Paris-I-Panthéon-Sorbonne



Productivité, mètres carrés de bureaux, frais professionnels, créativité : la Banque de France dissèque les effets économiques du télétravail



BONUS/MALUS - Dans une étude publiée cette semaine, deux chercheurs de la Banque de France tentent d'estimer les impacts économiques d'un télétravail passé à la vitesse supérieure. Des effets nombreux, et parfois inattendus.

14 sept. 2020 17:28 - Cédric Ingrand

Au fur et à mesure que le télétravail sort de sa seule vertu de mesure d'urgence, et de continuité de l'activité d'entreprises que l'épidémie de Covid-19 aurait pu mettre à l'arrêt, on commence à distinguer ses conséquences pour l'économie, celle des entreprises, mais aussi l'économie tout court. Et c'est bien ce que les économistes de la Banque de France ont voulu commencer à quantifier.

Car forcément, moins de personnes dans les transports, des quartiers de bureaux moins fréquentés, plus de temps passé chez soi aussi, tout cela n'est pas sans conséquences, que les auteurs de l'étude jugent « significatives », même si l'on ne fait que commencer à les ressentir.

Une équation (potentiellement) gagnante-gagnante

Première constatation de cette « Macro-économie du télétravail » qui tient [en un rapport de neuf pages](#), un impact probable et massif sur l'immobilier d'entreprise. Chaque jour de la semaine télétravaillé, c'est 20% de personnes en moins dans les murs, et autant de mètres carrés de bureaux dont on pourrait se passer. Une arithmétique pas si évidente dans la réalité, mais toutes les entreprises, grandes et petites, qui ont aujourd'hui recours à un télétravail, quelle que soit sa proportion, se posent la question de leurs mètres carrés de bureaux, à la baisse. De bureaux dont la part dans les dépenses de l'entreprise allait croissante depuis une vingtaine d'années, jusqu'à atteindre 15% de la masse salariale.

Le rapport relève en outre des études selon lesquelles les nouvelles recrues seraient prêtes à renoncer en moyenne à 8% de leur salaire, en échange de la possibilité de travailler chez eux, y voyant un gain notable en qualité de vie, surtout si l'arrangement leur permet de s'éloigner de leur lieu de travail et du cœur des villes. Un marché gagnant-gagnant qui, conjugué avec la baisse du coût des bureaux, pourrait donner un coup de fouet presque automatique à la productivité des entreprises. Avec en bonus davantage de flexibilité pour embaucher des collaborateurs dans des entreprises qui ne seraient plus contraintes par la surface de leurs bureaux.

Autre effet économique, dans la colonne « dépenses » cette fois, le coût déporté de l'environnement de travail du salarié. Pour maintenir la productivité, passé l'état d'urgence sanitaire, les entreprises vont devoir prendre à leur charge tout ou partie du poste de travail de leurs employés, mais cette fois à leur domicile. Surtout, reste aussi à déterminer quelle part l'entreprise prendra des frais induits par le déplacement même partiel du poste de travail au domicile du salarié, que ce soit pour l'énergie,

le chauffage, etc. Une part qui dépendra « *du pouvoir de négociation des salariés et de la part d'économies réalisées par l'entreprise* », qu'elle pourrait donc devoir partager. Mis bout à bout, c'est un coût réel, qui peut doubler la mise dans les entreprises qui maintiendraient également des bureaux dédiés à chaque collaborateur pour les jours où il vient travailler dans les murs de l'entreprise, même si les bureaux « à la demande » devraient devenir la norme partout où le télétravail rentre dans les habitudes.

L'inconnue de la créativité

Restent des questions plus managériales, mais qui pourraient avoir des effets bien réels sur certains actifs immatériels de l'entreprise, sa créativité, sa capacité d'innovation également. En entraînant moins de mélange avec les autres employés de l'entreprise, surtout en dehors de son propre service ou de son métier, le télétravail pourrait compromettre certaines avancées nées du hasard des rencontres ou des conversations autour de la machine à café. Des interactions difficiles à quantifier, qu'il faudra tenter de recréer virtuellement en multipliant les chances de se rencontrer au travers de modes de connexion moins formels qu'une réunion de service en visioconférence, et laisser sa chance à la sérendipité.

Dans la même veine, les auteurs du rapport de la Banque de France soulèvent ce qu'ils appellent « *un gros point d'interrogation* », celui des effets d'un télétravail régulier sur la productivité à long terme des entreprises. Ici, les données manquent, la question a été jusque-là peu étudiée, tant « *le télétravail correspond à des situations où l'employeur et les salariés trouvent un gain mutuel potentiel.* »

Reste aussi ce bémol que le rapport n'aborde pas, à savoir les effets macro-économiques de la désaffectation des bureaux sur toutes les entreprises qui gravitent autour : nettoyage, gardiennage, restauration, transports de personnes, voyages d'affaires, formation, événementiel, et bien d'autres. Le télétravail ne fait pas que des gagnants, et cette mutation-là ne se fera pas sans douleur.

Indiquez si les effets pour chaque conséquence sont positifs (+), négatifs (-) ou inconnus (?)

	Conséquences économiques du télétravail sur les entreprises	+/-/?
1	baisse du coût des bureaux	
2	flexibilité du travail	
3	économie sur les bureaux -> frais poste de travail au domicile des employés	
4	moins d'interactions et de networking = moins de serendipity	
5	productivité du travail	
6	effets sur les entreprises liées aux bureaux	

Esther Duflo¹ : « Le micro-crédit ne sort pas de la pauvreté »

Entretien, *L'Invité des Matins*, France Culture, 17 novembre 2017 (Transcription)

L'entretien a été enregistré : <https://www.youtube.com/watch?v=OflduBvCrLQ>

Les économistes ont cru au micro-crédit parce qu'on croit au repas gratuit quand il y a une invention qui permet de, disons, ouvrir une possibilité qui n'était pas là avant. Et l'idée, c'est que, si avant les banques n'étaient pas capables de prêter aux plus pauvres, et que maintenant je trouve une technologie pour le faire, en utilisant le fait que les gens se connaissent bien entre eux, et donc sont capables de se surveiller les uns les autres, de se choisir les uns les autres, [et que] maintenant ça devient possible de prêter aux plus pauvres. Avant ce n'était pas possible, maintenant c'est possible.

Si les pauvres remboursent, je n'ai pas perdu d'argent, je peux même en gagner si je mets un petit taux d'intérêt, ou un taux d'intérêt suffisamment élevé et les pauvres sont capables d'emprunter. Et donc l'idée d'Yunus², c'était les pauvres, avec ses emprunts, ils vont lancer les entreprises. Donc la première partie avait raison, c'est-à-dire c'est possible de prêter aux pauvres, et ça c'est une invention qui est une invention importante.

Mais la deuxième partie avait tort. C'est-à-dire qu'une fois que les gens ont un emprunt, quand les gens prennent un emprunt, ce qu'ils font avec, dans la grande, l'immense majorité des cas, c'est qu'ils s'achètent quelque chose dont ils ont besoin, dont ils ont envie, mais qu'ils ne commencent pas un business. Par exemple un frigidaire, un vélo, etc. Et après ils vont travailler un peu plus dans le travail qu'ils ont déjà pour rembourser la dette.

Et c'est vraiment une minorité très très très extrême de gens qui prennent l'argent, soit pour commencer une nouvelle activité, soit pour étendre l'activité qu'ils ont déjà. Et du coup, le résultat, c'est que le micro-crédit, c'est un petit peu comme une carte de crédit en fait, une carte de crédit pour les pauvres. Et c'est très bien les cartes de crédit, ça permet aux gens de faire des choses qu'ils ne pourraient pas faire autrement. Mais ça ne les sort pas de la pauvreté.

Et ça, c'est des résultats que j'ai pu trouver avec les équipes avec lesquelles j'ai travaillé, mais qui ont été répétés dans plusieurs contextes, qu'on aille de l'Ethiopie à l'Inde, en Bosnie Herzégovine, même en France, les effets du micro-crédit sont zéro, sur la sortie de la pauvreté, l'augmentation de la consommation, même le lissage de la consommation etc., il n'y a simplement pas d'effets.

¹ Esther Duflo, née à Paris, est une économiste, professeure au Massachusetts Institute of Technology (MIT), prix Nobel d'économie en 2019 pour ses travaux sur « l'allègement de la pauvreté globale » .

² Muhammad Yunus est un économiste et entrepreneur né au Bangladesh, fondateur de la première institution de micro crédit, la Grameen Bank, prix Nobel de la paix en 2006.

Tontines et microfinances

Extrait du débat organisé par le magazine « Africanités » (TV5 Monde)

24 octobre 2014

Christian Éboulé, *journaliste*

Cyrille Nkontchou, quand on voit ces images et qu'on est dans la haute finance comme vous, comment est-ce qu'on perçoit les tontines ?

Cyrille Nkontchou, *fondateur de Liquid Africa Holdings Limited, Enko Capital Management et Enko Education*

Écoutez, on perçoit les tontines comme un instrument essentiel finalement à la finance. Je pense que la réussite des tontines reflète les faiblesses et les lacunes du système bancaire en Afrique. Vous savez le taux de bancarisation n'est que de 10% donc, en moyenne, la plupart des Africains n'ont pas de compte bancaire. Et puis, la difficulté aussi des banques qui ne prêtent pas facilement en fait, en Afrique, de crédit à la consommation. Le crédit est très difficile à obtenir donc je pense que les tontines jouent un rôle essentiel et progressivement sont passées vraiment d'un instrument de solidarité à vraiment un moyen de mobiliser les fonds qui concurrence le système bancaire finalement.

Christian Éboulé, *journaliste*

Alors monsieur Mayoukou, il y a différents types de tontines. Il faut vraiment préciser qu'il y a des tontines financières, des tontines commerciales, des tontines mutuelles. Est-ce que vous pouvez nous dire en quelques mots comment tout ça fonctionne, de manière à ce que tout le monde comprenne ?

Célestin Mayoukou, *économiste et enseignant à l'université de Rouen*

Ok. Donc entre la forme simple de la tontine - c'est celle qu'on appelle la tontine mutuelle. La tontine mutuelle, c'est 5 femmes, 10 femmes se retrouvent et chacun met une mise d'une somme définie par elles-même - ça peut être 1 000 francs CFA ou 10 000 francs CFA, ça fait 10 000 – et ensuite, une fois que la cagnotte est constituée, c'est là que commence tout le problème : comment on la redistribue ? Et cette fois-ci, c'est la logique de redistribution qui va changer. Elle peut se faire par consensus, elles se mettent d'accord et désignent « C'est vous qui la prenez ! », soit elle peut se faire par tirage au sort ou alors par enchères. Et donc cette troisième forme de tontine, c'est la plus développée au Cameroun. Et on parle même « Vendre de l'argent, acheter de l'argent ». Alors, il y a également d'autres formes de tontines, qu'on appelle les tontines financières ou les tontines commerciales, qu'on appelle en règle générale « le tontinier ». Cette fois-ci, c'est un individu femme, homme, qui va proposer à d'autres de pouvoir lui confier une partie de votre épargne, qu'il va épargner pour vous et qu'il va vous restituer, moyennant bien sûr, un petit service que vous lui paierez, avec donc un taux d'intérêt négatif. Cette forme de tontine est fortement développée en Afrique de l'Est. Elle vient du Nigéria, s'est développée au Bénin et elle a été amenée par la migration des Africains de l'Ouest en Afrique centrale. Au Cameroun, on l'appelle même *El Hadji* et au Congo, on l'appelle *Mobikisi* – Sauveur.

EXERCICES

Vrai ou faux ?

1. Les tontines financières ou commerciales sont très répandues en Afrique de l'Ouest.
2. Au Cameroun, pour les tontines financières, on parle de « emprunter de l'argent, rembourser de l'argent » .
3. En Afrique, les crédits à la consommation sont très faciles à obtenir.
4. La tontine et le système bancaire sont deux systèmes parallèles et concurrents.
5. Au départ, la tontine était un instrument de solidarité.
6. En Afrique, le taux de bancarisation est de 10%.
7. L'argent de la tontine mutuelle peut être redistribué par tirage au sort ou par enchères.

Complétez le texte par les mots proposés

l'argent - la cagnotte - commerciales - leur épargne - une somme - taux - la tontine

La forme simple de s'appelle la tontine mutuelle : plusieurs femmes se regroupent et chacune mise définie par elles-même. Ensuite, une

constituée, elle peut être redistribuée par consensus. Dans ce cas, les femmes se mettent d'accord et désignent l'une d'entre elles comme unique bénéficiaire. D'autres formes de tontines existent, ce sont les tontines financières ou

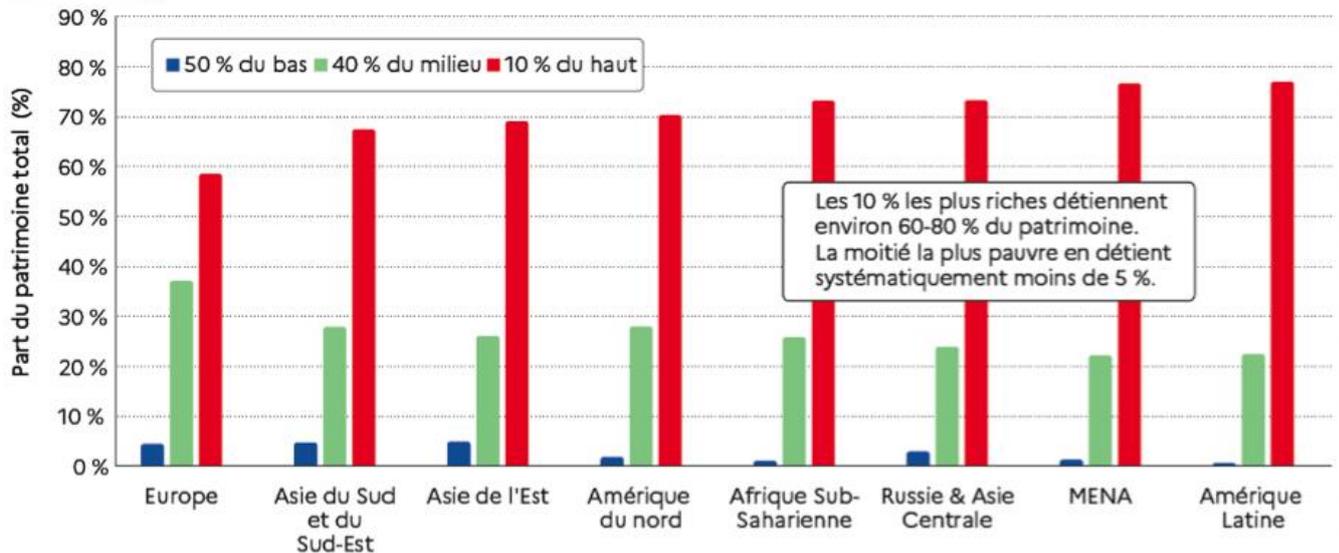
: un individu, appelé « le tontinier » , propose à d'autres personnes de lui confier un . Il va épargner pour elles et

leur sera redonné, moyennant une petite somme pour le service rendu (d'intérêt négatif).

Thomas Piketty, « Les nouvelles inégalités mondiales », *Le Monde*, 14 décembre 2021.

Les nouvelles inégalités mondiales

Graphique 4. La concentration extrême du capital : inégalités de patrimoine à travers le monde, 2021



Interprétation : En Amérique Latine, les 10 % les plus aisés détiennent 77 % du patrimoine personnel, contre 22 % pour les 40 % du milieu et 1 % pour la moitié la plus pauvre. En Europe, ces valeurs sont de 58 % , 38 % et 4 % . **Sources et séries :** wir2022.wid.world/methodology.

Que nous apprend le nouveau Rapport sur les inégalités mondiales 2022 publié cette semaine ? Fruit de la collaboration d'une centaine de chercheurs de tous les continents, ce Rapport publié tous les quatre ans permet d'ausculter les grandes lignes de fractures inégalitaires du monde. Au-delà des constats maintenant bien connus sur la montée des inégalités de revenus au cours des dernières décennies, on peut distinguer trois nouveautés principales, portant sur les inégalités patrimoniales, genrées et environnementales.

Commençons par le patrimoine. Pour la première fois, grâce aux travaux de Luis Bauluz, Thomas Blanchet et Clara Martinez-Toledano, les chercheurs ont rassemblé des données systématiques permettant de comparer les répartitions de patrimoines dans l'ensemble des pays du monde, du bas de la distribution jusqu'au sommet. La conclusion générale est que l'hyper-concentration patrimoniale, qui s'est encore aggravée pendant le Covid, concerne l'ensemble des régions de la planète. Au niveau mondial, les 50% les plus pauvres détiennent en 2020 à peine 2% du total des propriétés privées (actifs immobiliers, professionnels et financiers, nets de dettes), alors que les 10% les plus riches possèdent 76% du total.

La palme de l'inégalité revient à l'Amérique latine et au Moyen-Orient, suivis de la Russie et de l'Afrique subsaharienne, où les 50% les plus pauvres possèdent à peine 1% de tout ce qu'il y a à posséder, alors que les 10% les plus riches avoisinent les 80%. La situation est légèrement moins extrême en Europe, mais il n'y a vraiment pas de quoi pavoiser : les 50% les plus pauvres détiennent 4% du total, contre 58% pour les 10% les plus riches.

Face à ce constat, plusieurs attitudes sont possibles. On peut attendre patiemment que la croissance et les forces de marché diffusent la richesse. Mais vue que la part détenue par les 50% les plus pauvres atteint à peine 4% en Europe et 2% aux Etats-Unis plus de deux siècles

après la Révolution industrielle, on risque d'attendre longtemps. On peut aussi dire que la situation actuelle est le mieux que l'on puisse faire, et que toute tentative pour redistribuer les patrimoines serait économiquement dangereuse. L'argument est peu probant. En Europe, la part détenue par les 10% les plus riches atteignait 80-90% du patrimoine total jusqu'en 1914. Elle s'est abaissée en un siècle à moins de 60% aujourd'hui, principalement au bénéfice des 40% de la population compris entre les 10% du haut et les 50% du bas. Cette classe moyenne patrimoniale a ainsi pu acquérir des logements et créer des entreprises, ce qui a fortement contribué à la prospérité des Trente Glorieuses.

Comment faire pour prolonger ce mouvement de long-terme vers l'égalité, qui est historiquement indissociable de l'évolution vers une plus grande prospérité ? Idéalement, il faudrait envisager une redistribution de l'héritage. Au minimum, il faut cesser de promettre des cadeaux fiscaux aux plus hauts patrimoines et se concentrer sur la réforme de la taxe foncière, qui est un impôt très lourd et injuste pour les personnes en voie d'accession à la propriété, et qui devrait devenir un impôt progressif sur le patrimoine net.

Le second enseignement du Rapport sur les inégalités mondiales 2022 porte sur les inégalités de genre. Grâce aux données rassemblées par Theresa Neef et Anne-Sophie Robillard, on peut maintenant mesurer l'évolution pour l'ensemble des pays du monde de la part des femmes dans le total des revenus du travail. Cela permet de constater à quel point les inégalités de genre demeurent élevées : au niveau mondial, les femmes touchent en 2020 à peine 35% des revenus du travail (contre plus de 65% pour les hommes). Cette part était de 31% en 1990 et de 33% en 2000 : on voit donc que les progrès existent mais sont extrêmement lents. En Europe, la part des femmes atteint 38% en 2020, ce qui est encore très loin de la parité.

Cet indicateur donne une vision moins édulcorée et plus juste de la réalité que les raisonnements à poste donné : il permet précisément de constater à quel point les femmes n'accèdent pas aux mêmes emplois et horaires de travail que les hommes, notamment du fait de multiples préjugés et discriminations et des moindres efforts entrepris par les pouvoirs publics pour structurer les emplois où les femmes sont les plus présentes (en particulier dans les soins aux personnes, la grande distribution, les métiers du nettoyage). Les faibles progrès constatés de par le monde au cours des dernières décennies reflètent également la part croissante de la masse salariale captées par les très hautes rémunérations, qui sont très majoritairement masculines. Dans certaines régions, comme en Chine, on observe même une baisse de la part des femmes dans le total des revenus du travail. L'ensemble plaide pour des mesures beaucoup plus volontaristes que celles adoptées jusqu'à présent.

La troisième nouveauté du Rapport 2022 porte sur les inégalités environnementales. Trop souvent, le débat climatique se réduit à une comparaison des émissions carbone moyennes par pays et à leur évolution dans le temps. Grâce aux travaux de Lucas Chancel, nous disposons maintenant de données sur la répartition des émissions à l'intérieur des pays et dans les différentes régions du monde. On constate que les 50% les plus pauvres sont un peu partout à des niveaux d'émissions relativement raisonnables, par exemple 5 tonnes par habitant en Europe. Pendant ce temps là, l'émission moyenne atteint 29 tonnes pour les 10% du haut, et 89 tonnes pour les 1% les plus riches. La conclusion coule de source : on ne relèvera pas le défi climatique en ratiboisant tout le monde au même taux. Plus que jamais, la planète va devoir prendre en compte les multiples fractures inégalitaires qui la traversent pour surmonter les défis sociaux et environnementaux qui la minent.

Les Français travaillent-ils moins que les autres ?

Chaque année, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) fournit la durée annuelle moyenne du travail par travailleur et par pays. Elle correspond au nombre total d'heures effectivement travaillées sur une année divisé par le nombre de personnes ayant un emploi.

En 2016, en France, un travailleur a travaillé en moyenne 1472 heures : c'est plus qu'en Allemagne (1363 heures), mais moins qu'au Royaume-Uni (1676 heures), en Italie (1730 heures) ou aux Etats-Unis (1783 heures), et beaucoup moins qu'en Corée du Sud, où l'on travaille en moyenne 2069 heures par an.

Les Français travaillent moins longtemps en moyenne que la plupart des pays de l'OCDE. Avec la mise en place des 35 heures, ils sont même considérés comme paresseux par certains médias, notamment à l'étranger.

Pour autant, sont-ils moins efficaces que les autres ? Pour le savoir, il faut regarder ce qui est réellement produit pendant ces heures grâce à un autre indicateur, la productivité du travail.

Elle correspond au ratio entre

- la valeur ajoutée produite, c'est-à-dire la richesse créée,
- et la quantité de travail utilisée, qui peut être exprimée :
 - en nombre d'emplois (on obtient alors la productivité par tête, c'est-à-dire la richesse créée par travailleur),
 - ou en nombre d'heures travaillées (on obtient alors la productivité horaire, c'est-à-dire la richesse créée par heure).

Au niveau d'un pays, plus on travaille, plus la productivité par tête augmente, car on produit plus au total. En revanche, avec l'allongement de la durée du travail, la productivité horaire a tendance à décroître : avec la fatigue notamment, chaque heure de travail supplémentaire est légèrement moins productive que la précédente.

D'après l'OCDE, en 2016, la valeur ajoutée produite en France a été en moyenne de 66,9 dollars par heure travaillée. C'est légèrement moins qu'aux Etats-Unis (69,6), où la durée du travail est plus importante qu'en France, mais aussi qu'en Allemagne (68,0), où la durée du travail est plus basse.

En revanche, la France crée bien davantage de valeur ajoutée par heure travaillée que l'Italie (54,3), le Royaume-Uni (53,3) ou la Corée du Sud (32,0), des pays où la durée moyenne du travail est nettement supérieure à la nôtre !

Ces écarts sont dus à plusieurs facteurs : outre la durée du travail, le niveau d'éducation et de formation des travailleurs, le degré de développement technique, les infrastructures ou l'investissement dans la recherche, par exemple, influencent également la productivité horaire.

Ainsi, la durée du travail est l'une des variables sur laquelle les pays peuvent jouer pour augmenter leur productivité horaire, mais ce n'est pas la seule.

Lexique

- personnes **ayant un emploi** = qui ont un emploi
- **en moyenne** : in media
- **OCDE** : Organisation de Coopération et Développement Economiques
- **la mise en place - mettre en place** : attuare (anche realizzare, applicare, sistemare, ordinare)
- **paresseux** : pigro
- **notamment** : in particolare
- **à l'étranger** : all'estero
- **pour autant** : eppure
- **le ratio** : il rapporto tra due grandezze
- **la valeur** (attention au genre)
- **créer** : verbe du 1^{er} groupe dont le radical finit par une voyelle accentuée -> participe passé : créé (m.), créée (f.) et créés créées au pluriel.
- **par tête** : pro capite
- **on obtient** : verbe **obtenir**, 3^e groupe (voir conjugaison)
- **niveau** : livello
- **en revanche** : invece
- **l'allongement** : l'allungamento, il prolungamento
- **la durée de travail** : la durata del lavoro
- **décroître** : dé + **croître** (voir conjugaison)
- **la fatigue** : la stanchezza
- **d'après** : secondo
- **davantage** : di più
- **les écarts** : le differenze
- **ainsi** : così

Vrai ou faux ?

1. Les Français ne sont considérés comme paresseux qu'à l'étranger.
2. Ils sont plus efficaces que d'autres.
3. La productivité du travail est le rapport entre la valeur ajoutée et le nombre d'actifs.
4. Plus on travaille, plus la productivité horaire baisse.
5. Dans les pays où on travaille plus, la productivité du travail est plus élevée.
6. Il y a d'autres variables que la durée du travail qui interviennent dans la productivité horaire.

Le Monde, 17 décembre 2021

A la SNCF, « sur les salaires, le laisser-faire d'aujourd'hui, nous le paierons demain »

Jean-Pierre Farandou, le patron du groupe, s'exprime sur la grève, la concurrence et la modernisation du réseau ferré français

ENTRETIEN

Le PDG de la SNCF, Jean-Pierre Farandou, revient sur l'arrivée de la concurrence en France, dans une période de crise sanitaire et d'agitation sociale cheminote. Il détaille aussi les besoins du système ferroviaire français, qui, selon lui, sont nécessaires pour doubler la part du train dans les transports.

Les vacances de Noël vont commencer pour vous par une grève sur les lignes du Sud-Est, au moment où la concurrence débarque, gare de Lyon, avec un TGV italien sur la ligne Paris-Lyon-Milan. N'est-ce pas le pire des timings pour vous ?

Cette grève se produit à un très mauvais moment, avec un sentiment de lassitude générale, sur fond de cinquième vague de Covid-19 et d'arrivée de la concurrence sur la grande vitesse. Cette grève est locale, puisque c'est un mouvement des conducteurs de TGV du Sud-Est.

Quand je regarde le nombre de cheminots concerné, ce n'est même pas 1 % des personnels SNCF. Et je ne voudrais pas que ce 1 % abîme l'image de tous les autres cheminots... Mais, forcément, cela se remarque, puisque des millions de Français voulaient prendre ces trains. Depuis la rentrée, la SNCF était partie pour rebondir. Nous avons vendu plus de 3 millions de billets pour les fêtes de fin d'année. Il y a une espèce de paradoxe, pour les syndicats, à être contre la concurrence, puis à la favoriser.

Qu'est-ce qui bloque ?

Sur l'axe Sud-Est, la grève est liée à des sujets de rémunération, de hausse de salaires. Je rappelle que la SNCF est en perte à cause de la pandémie : 3 milliards d'euros en 2020. Cette année, ce sera encore entre 1,5 milliard et 2 milliards de pertes. Dans ces conditions, envisager une augmentation salariale n'est pas chose aisée. On ne peut pas être hyper-généreux à la SNCF en ce moment. Il faut bien comprendre que j'emprunte de l'argent sur les marchés financiers pour payer les salaires du mois de décembre. Or, la concurrence, elle se jouera aussi sur les prix et sur les coûts. Il faut qu'il y ait une forme d'ajustement salarial si nous voulons rester compétitifs, sinon, le laisser-faire d'aujourd'hui, nous le paierons demain par des pertes massives de marché, et donc par des pertes d'emplois.

Comment allez-vous riposter à cette concurrence ?

L'enjeu, ce sont des parts de marché. Je crois que Trenitalia arrive avec deux allers-retours, pour commencer. De ce fait, nous sommes obligés, c'est mécanique, d'abandonner des sillons [créneaux horaires], puisque la ligne TGV entre Paris et Lyon est saturée. Ce sera un concurrent redoutable. SNCF Voyageurs a organisé sa riposte, avec une proposition de service très forte et très attrayante auprès de la clientèle d'affaires. Le match va se jouer dans quelques semaines. On verra ce qui se passe. Notre atout est aussi que, si le client Trenitalia manque son train, il faudra qu'il attende assez longtemps le suivant. Nous, nous

avons un train toutes les heures, voire toutes les demi-heures. C'est un élément qui interviendra dans le choix de la clientèle d'affaires pour se déplacer entre Lyon et Paris.

Certains concurrents disent que vous ne leur facilitez pas la tâche...

Il y a des règles du jeu à respecter. Il faut demander les sillons suffisamment tôt, acheter du matériel roulant. Côté technique, c'est d'abord à l'opérateur étranger de s'adapter aux règles de signalisation françaises. C'est ce que nous faisons en Espagne. Nous avons dépensé beaucoup d'argent pour adapter les trains français aux normes de sécurité espagnoles. Les Italiens l'ont fait chez nous, ils ne nous ont rien demandé. Ce n'est pas à SNCF Réseau, qui ne s'occupe pas de matériel, d'intervenir sur le matériel, et ce n'est pas à SNCF Voyageurs de venir aider son concurrent à mettre au point son matériel.

Votre vrai concurrent, vous le dites tout le temps, c'est la route. Mais comment faire ?

La route, c'est aujourd'hui 85 % du marché. Je veux prendre 10 points de ces 85 %. Cela me semble accessible. Je ne dis pas que c'est facile ; il faut de la qualité de service, de l'innovation, des politiques d'offre, mais, si nous y parvenons, cela donnera corps à notre projet de transporter deux fois plus de monde d'ici une dizaine d'années, malgré la concurrence.

Pour y parvenir, j'ai deux références. La première est la Suisse, souvent présentée comme un eldorado ferroviaire. C'est un magnifique réseau qui fonctionne très bien, car il a beaucoup d'argent. Cela vient de la vision d'un président de la confédération, qui a décidé, il y a quelques années, que, dans l'intérêt général de la Suisse, il ne fallait plus que les camions la traversent. Il s'est dit : « Pour le bien-être des Suisses, il faut mettre les camions dans des trains, et que les trains leur fassent traverser la Suisse dans des tunnels. » Il a eu le courage politique de proposer à ses citoyens des suppléments d'impôts fléchés, directs, pour alimenter un fonds permettant le financement du percement de ces tunnels. Les Suisses ont fait leurs deux tunnels. La

beauté de la chose, c'est que ce fonds ferroviaire est toujours là.

Mon collègue suisse a des soucis, mais pas financiers. L'âge moyen du réseau français est de 33 ans, avec des rails qui ont 60 à 70 ans, celui du réseau suisse, c'est 15 ans, parce que tous les rails suisses sont changés tous les trente ans. C'est un fait. Forcément, quand le réseau est aussi neuf, il est plus performant, plus fiable, et la régularité est meilleure.

La seconde idée, qui est plus près de chez nous, c'est la Société du Grand Paris. Quand l'exécutif de l'époque a convergé sur un projet de percement de 100 kilomètres de métro automatique dans les sous-sols de l'Île-de-France, ils ont fait passer une loi au Parlement qui a créé les instruments fiscaux pour financer les 35 milliards d'euros du projet. Pourquoi ne trouverait-on pas ainsi de l'argent pour faire du réseau ferroviaire français l'un des meilleurs d'Europe ? Il appartient aux politiques de s'emparer du sujet et de trouver les instruments pour arriver à financer dans la durée une rénovation en profondeur du réseau ferroviaire français.

Combien cela coûterait-il ?

Pour faire la commande centralisée, qui remplacera les 2000 aiguillages par 15 centres, il faut à peu près 6 milliards d'euros. Côté fret, il faut une dizaine de milliards pour revenir à niveau. Au total, avec une vingtaine de milliards supplémentaires sur les dix ans, on ne serait pas loin d'avoir un réseau très moderne, capacitaire, à la hauteur des enjeux de la transition écologique.

Qui s'ajouteraient aux 30 milliards de la régénération, cela fait 50 milliards...

Il faut savoir ce que l'on veut. Nos amis suisses le font tous les trente ans, alors que nous, on n'a pas mis assez d'argent dans le réseau classique à cause du TGV, qui a absorbé toute la capacité financière. C'est la SNCF qui a payé quasiment seule les 100 milliards d'euros du TGV. Ce serait la seule solution si on veut cesser d'opposer le TGV au RER et le voyageur au fret, parce qu'on a besoin de tout. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
ÉRIC BÉZIAT ET PHILIPPE ESCANDE

France Culture, 12 octobre 2020

Zones rurales, cette France « structurellement confinée »

« C'est une France dont on pourrait dire qu'elle est structurellement confinée, la France des zones rurales et des petites villes. »

Depuis 5 ans, avec son association, Salomé Berlioux accompagne des centaines de jeunes ruraux. [banderole : Merci à tous qui travaillez pour aider]

Loin des métropoles, cette jeunesse occultée subit aussi les effets de la crise sanitaire.

« Avant même la crise, 57% des urbains disaient éventuellement avoir un jour envie de se rapprocher de la nature, mais ils évoquent aussi sec les raisons pour lesquelles ils ne le feront pas. À savoir, la question des transports, la question des services publics et la question de l'emploi. C'est vraiment quelque chose qui moi me met même en colère en fait de voir cette espèce de théorie, de mythe, selon lequel aujourd'hui tous les urbains se seraient jetés sur leur ordinateur pour regarder comment est-ce qu'ils allaient pouvoir aller habiter au fin fond du Morvan, au cœur de la Creuse ou de l'Allier³. En réalité c'est vraiment passer à côté de la réalité de ce pays-là. J'ai beaucoup de témoignages - je pense notamment à un jeune dans les Hautes-Vosges qui me disait : « En fait, les urbains aujourd'hui sont en train de s'apercevoir, pendant le confinement, à quel point est-ce que nous, dans les territoires plus isolés, nous sommes confinés 365 jours par an, 24 heures sur 24. » Donc lui, il citait effectivement la poste en disant : « Les urbains aujourd'hui trouvent que la poste fonctionne moins bien pendant le confinement, ben nous, c'est le cas, ou en tout cas on n'a pas de bureau de poste à côté de chez nous. » Avec d'ailleurs, je fais une parenthèse, c'est l'Ifop⁴ qui montrait très bien ça, les conséquences du retrait d'un bureau de poste dans une commune en matière de vote, pour les extrêmes, c'est immédiat. Ce jeune-là citait effectivement la distance d'avec un médecin. Dans les territoires ruraux, c'est un habitant sur deux qui estime ne pas avoir accès facilement à un personnel soignant, avec des distances qui sont souvent plutôt comptées en minutes, et c'est plutôt de l'ordre de 45 minutes ou une heure pour accéder à un médecin ou à un hôpital. Le jeune en question citait aussi la question des cafés en disant : « Là, les urbains s'aperçoivent aussi de ce que c'est que de ne pas avoir de lieu de sociabilisation, et donc nous, c'est le cas au quotidien. » Alors là effectivement si on me parle du récit mémoriel qui sera fait de cette crise, qui est quand même évoquée comme inédite, comme une des plus grandes crises que rencontre le pays depuis la seconde guerre mondiale, ça me paraît non seulement surprenant mais même choquant, qu'on ne cherche pas un peu mieux à comprendre le quotidien, les angoisses, les doutes de 60% des Français qui ne sont certes pas au cœur de la crise si on se centre sur la seule question du virus, mais qui en revanche vivent, et ô combien violemment, ses conséquences. »

Voir Salomé Berlioux, *Nos campagnes suspendues*, L'Observatoire, 2020

<https://www.facebook.com/franceculture/videos/1004027146768679/>

³ Le Morvan est un massif de basse montagne au centre ouest, la Creuse et l'Allier sont des départements du centre, les Hautes-Vosges, la partie la plus élevée du département des Vosges (massif montagneux) à l'est de la France.

⁴ Ifop : Institut Français d'Opinion Publique <https://www.ifop.com/>

Lexique

urbains → citadins

rural (pl. ruraux) → campagnard

avoir envie de : aver voglia di

se rapprocher de : avvicinarsi a

aussi sec : subito, immediatamente, lì per lì, in un attimo

à savoir : c'est-à-dire, soit

comment est-ce que, à quel point est-ce que

ils allaient pouvoir aller : futur proche de pouvoir à l'imparfait suivi du verbe aller-> aller (impft) + pouvoir + aller

notamment : en particulier

s'apercevoir : accorgersi (v. conjugaison)

ben : eh bien

d'ailleurs : d'altronde

retrait : rimozione, chiusura

bureau de poste: ufficio postale

personnel soignant : soigner = curare -> personale sanitario

de ce que c'est que de ne pas savoir : di che cos'è non avere -> di che cosa significhi non avere

quand même : perfino, addirittura, evidentemente, innegabilmente, bisogna ammetterlo

en revanche : invece

ô combien : non si sa a che punto, quanto

Resto, restaurant, restauration...

Chronique *Les Mots de l'actualité* du 4 septembre 2020

Le plan d'aide à l'embauche fonctionne-t-il ? Il est normal qu'il soit un peu lent à se mettre en place... Mais dans le secteur de la restauration, il semble qu'il y ait un frémissement. En tout cas, c'est la tendance que dessine un récent reportage de RFI [Radio France Internationale].

Dans la restauration, c'est-à-dire dans tout ce secteur des entreprises qui fabrique, propose, vend des repas. C'est ça, la restauration : toute l'économie qui concerne les restaurants, mais aussi les bars, les cafés qui servent des sandwiches, les cantines, etc. C'est compréhensible, il s'agit de ce secteur qui permet aux gens de se « restaurer » ; c'est-à-dire de se nourrir. Et dans ce sens, le mot a quelques cousins : on parle de « se restaurer », du « restaurant », où l'on sert à manger et à boire, du « restau » en abrégé, qu'on peut écrire « restau » bien souvent, ou bien « resto », ce qui fait plus familier, peut-être, mais c'est comme ça qu'on écrit par exemple « Les Restos du cœur ».

Alors, attention ! Le sens de « restaurer » n'est pas unique : au départ, il s'agit de rebâtir, de réparer quelque chose qu'on a abîmé. Et on comprend bien comment l'usage a fait dériver le mot ; réparer, donc redonner des forces, donc réalimenter. Le sens s'est affaibli, il est devenu très courant et s'est spécialisé dans le vocabulaire de ce genre de services. Mais parallèlement, cette famille de mots s'est développée dans une direction différente : on parle de « restauration » par exemple en architecture et en art. Et là, on retrouve le sens de la réparation : on remet en état. On peut même dire qu'on restaure une voiture ancienne, par exemple, avec cette idée qu'on essaie de retrouver ce qui était l'état d'origine. Il ne s'agit pas uniquement de réhabiliter (un mot qu'on emploie en immobilier) mais de redonner au bâtiment voire à la mécanique le fonctionnement qu'il avait au départ, et souvent aussi l'apparence. Ainsi on parle de restauration d'œuvres d'art : tableaux, fresques, sculptures. On nettoie mais sans dénaturer pour retrouver les tons d'origine, ou bien alors on en rajoute mais en utilisant les mêmes pigments. On répare un meuble en se servant des techniques d'époque, par exemple.

Et puis le mot a eu également un sens historique tout à fait particulier, qu'on reconnaît en général grâce à la majuscule : on parle de la Première Restauration avec un « r » majuscule, ou bien on parle de la Seconde Restauration. Il s'agissait alors de restaurer l'Ancien Régime, la monarchie, c'est-à-dire de tirer un trait sur la Révolution et même sur l'Empire pour retrouver une royauté. Alors, la Première Restauration prend place en avril 1814, à partir du premier exil de Napoléon à l'île d'Elbe. Louis XVIII monte sur le trône, de nouveau les Bourbons sont au pouvoir. L'épisode est interrompu par ce qu'on appelle les Cent-Jours, brève période où Napoléon revient : ça se termine par Waterloo. Et après c'est la Seconde Restauration. On voit bien, dans le choix du mot, combien les royalistes souhaitaient indiquer par là qu'il s'agissait d'un retour à un ordre naturel et pratiquement légitime.

EXERCICES

Terminez les phrases.

1. En 2020, avec l'épidémie de coronavirus, il est difficile de trouver un emploi.

L'État a donc mis en place un plan d'aide :

- à la formation. à l'embauche. à l'apprentissage.

2. Dans le secteur de la restauration, ce plan :

- est un gros échec. est un grand succès. commence à marcher.

3. Le secteur de la restauration comporte :

- les hôtels.
 les restaurants.
 les bars.
 les cantines.
 les boîtes de nuit.

4. » Se restaurer « signifie :

- acheter à manger.
 manger au restaurant.
 manger, tout simplement.

5. Parmi ces deux abréviations de « restaurant », la plus familière est :

- « restau » .
 « resto » .

6. À l'origine, » restaurer « signifie :

- manger.
 réparer.
 protéger.

7. En art ou en architecture, « restaurer », c'est réparer :

- en retrouvant l'état d'origine.
 en apportant des améliorations.

8. Pour restaurer une œuvre d'art, on peut :

- la nettoyer, la rendre propre.
 la modifier, la moderniser.
 utiliser des techniques actuelles.
 utiliser des techniques anciennes.

9. Dans l'histoire de France, la Première et la Seconde Restauration visent à :

- faire la révolution.
 remettre en place la monarchie.
 installer un régime démocratique.

10. La Première Restauration a commencé en 1814. C'est le moment où :

- l'empereur Napoléon prend le pouvoir.
- Louis XVIII devient roi.

11. La Première Restauration est interrompue par les Cent-Jours. C'est le moment où :

- Napoléon revient de son exil.
- Louis XVIII abandonne sa couronne.

12. L'utilisation du mot « Restauration » indique que ce retour à la royauté était considéré par les royalistes comme :

- normal et légitime.
- révolutionnaire et difficile.

Retrouvez les bons mots !

Dans le secteur de la, on trouve les restaurants, les bars et les cantines.

« Se », c'est manger en registre soutenu.

On peut abréger « restaurant » en « restau » ou « ».

Dans le domaine artistique, une « restauration », c'est une

Dans l'histoire de France, la Première et la Seconde Restauration visait à restaurer la

La "visio" va-t-elle remplacer le voyage d'affaires ?

L'activité du secteur a chuté de 70 % entre 2019 et 2020. Pourquoi ? Peut-elle retrouver son niveau d'avant-crise ?



Two business travelers • Crédits : Jon Feingersh Photography Inc - Getty

Ils sont les figures et les témoins de l'accélération des flux commerciaux, les émissaires des entreprises par-delà les frontières, les symboles des échanges locaux et du développement du grand marché international. Il s'agit là... des voyageurs d'affaires, dont l'histoire est intrinsèquement liée à celle du capitalisme.

Un secteur bouleversé

Car du troc pratiqué tout le long de la route de la soie par des marchands itinérants, jusqu'aux commis-voyageurs du XIX^e, acteurs de la grande transformation industrielle, le voyage d'affaires n'a cessé de muter et de s'adapter. Mais les années 1970 voient la naissance du véritable "business traveler" heureux, du VRP houellebecquien, lié à l'explosion des échanges, l'apparition en 1981 des classes affaires dans les avions. Toutefois, à quoi le voyage d'affaires peut-il encore servir à l'heure où l'on peut se parler, se rencontrer, se convaincre à distance, entre deux écrans interposés ? Car on le sait ou on s'en doute : la pandémie a immobilisé les voyageurs d'affaires.

L'activité du secteur, que l'on peut mesurer par le montant des dépenses des entreprises pour les déplacements de leurs salariés, a chuté de 70 % entre 2019 et 2020. Au profit, bien souvent, du marché de la visio-conférence. Un seul exemple, l'entreprise Zoom, qui dénombre 300 millions d'utilisateurs par jour, soit une hausse de 2 900 % depuis le début de l'épidémie. Sandra Hoibian, directrice du pôle Société au CREDOC, le Centre de

recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, nous explique à quel point le secteur du voyage d'affaires a été bouleversé.

Encore aujourd'hui, pour le voyage d'affaires, on est à peu près à moins 50 % d'activité par rapport à l'avant COVID. Il est très improbable que, encore l'an prochain, on va retrouver le niveau, on va dire d'avant-crise, alors que le voyage du loisir lui reprend quand même un peu plus vite son chemin d'avant-crise, puisqu'on est plutôt dans des baisses autour de 20 à 30%. C'est énorme, on se rend plus compte, parce qu'on est habitué maintenant avec cette crise, mais la crise de 2008, c'étaient des baisses d'activité de 3, 4% de PNB. Donc, quand on est à 20, 30%, c'est énorme. Et notamment dans certaines régions, l'Île-de-France, pour l'hôtellerie, pour tout ce qui est l'activité de salons, de colloques, etc, ben là, c'est quasiment des baisses qui sont très très conséquentes et qui mettent un peu en péril aussi l'activité et la reprise de l'activité.

Vers une lente disparition du "voyage d'affaires" ?

Alors, une question : le voyage d'affaires peut-il reprendre comme avant ? C'est peu probable : car tout indique que des changements de fond sont à l'œuvre. Reparlons de Zoom, l'entreprise star de la visioconférence ; son niveau d'activité a été peu touché depuis les vagues successives de déconfinement.

Dans le journal La Croix, Michel Dieleman, président de l'Association française du travel management estime qu'à terme, "près de 20 % des voyages d'affaires d'antan pourraient disparaître." Même si le secteur - qui se montrait déjà très pessimiste après le 11 septembre 2001 ou la crise financière de 2008 - a toujours su rebondir ; cette fois, cependant, il doit affronter de nouvelles habitudes de travail et la prise de conscience écologique. Mais également, comme l'explique Sandra Hoibian, des changements anthropologiques et sociétaux plus profonds...

Au-delà du COVID, le voyage d'affaires est pris dans des mouvements de société plus généraux. On a aussi observé au Credoc une forme de syndrome de la grotte, c'est à dire que, après les confinements en fait, il y a des difficultés à reprendre la vie comme avant, parce que, d'une certaine manière, le domicile fait office de protection. De protection d'abord du virus bien sûr, mais aussi de protection par rapport aux agressions, au sentiment d'un environnement incertain. Il y a toute une partie de la population, et notamment chez les cadres, qui a découvert aussi un rythme de vie plus apaisée, avec un équilibre de vie un peu meilleur, donc, d'une certaine manière. Le pas de côté qui a été fait avec les différents confinements a permis aussi de découvrir d'autres manières de travailler. Donc les salariés, aujourd'hui, très majoritairement souhaitent limiter leurs déplacements, beaucoup ont apprécié le télétravail et ont envie de rester dans cette situation.

Alors, est-ce que le voyage d'affaires a vécu ? Il semble bien, tout de même, que le secteur n'ait pas dit son dernier mot.

Avec, peut-être des questions qui vont se poser à terme sur la capacité à garder du lien dans le monde du travail avec des outils numériques. Et donc il est probable quand même que l'activité de voyages d'affaires reprenne, probablement pas dans les proportions

d'avant-crise, mais qu'elle reprenne quand même, pas forcément de la même manière qu'avant, c'est-à-dire peut-être avec des voyages plus longs pour limiter les déplacements. Et puis des voyages où peut-être on va télétravailler sur place pour justement limiter ces micro-déplacements qu'il y avait auparavant, mais qui permettraient quand même de maintenir un lien, de créer du lien humain qui est aussi nécessaire même pour les affaires, parce que finalement, d'une certaine manière, on retrouve un petit peu la logique sociologique des liens faibles c'est à dire que le fait de créer des liens pas forcément prévus dans les colloques, dans les salons, dans les rencontres en entreprise, c'est aussi ça qui crée l'innovation, qui fait de la création et qui crée du business.

Le secteur du voyage d'affaires mise d'ailleurs sur un nouveau format : le voyage mixte, qui mélange les affaires et le plaisir. Par exemple : partir trois jours à New York pour signer des contrats et être rejoint le reste de la semaine par sa famille pour profiter du séjour. Décidément, les vies professionnelle et privée ne cessent de se superposer toujours plus. Si la transition se poursuit, peut-être que les vacances véritables se joueront un jour à la maison, sans voyage, en mode déconnexion.

Du ski à tous prix

Des vacances d'hiver pas chères... Deux concepts antinomiques ? Pas forcément.
Tour d'horizon des massifs.

Par Didier Arnaud

Libération, 20 novembre 2021



Grand Valtin (Vosges), plus petite station d'Europe, propose un forfait à 10 euros la journée.

Le ski, un sport onéreux ? Si vous avez décidé de partir dans les «grandes» stations des Alpes durant les vacances scolaires, alors oui, vous pouvez faire vôtre la devise de Dante, «toi qui entres ici, abandonne tout espoir»... de t'en tirer à bon marché. Mais ailleurs ou en d'autres temps, il est possible de répondre à l'appel du grand blanc à tarifs abordables...

Dans les Vosges une montagne «habitée et vivante»

Des forêts à perte de vue, des endroits sauvages... «Un paysage taillé dans le gris et les couleurs froides [...], un ciel effondré jusqu'à mi-pente des montagnes sombres», décrit l'écrivain français Pierre Pelot. «Les Vosges ont le pouvoir de nous dépayser», confirme Christophe Lerouge, chef de projet destination du massif des Vosges, pour qui l'attractivité du massif tient également au rapport qualité prix. «Avec des domaines skiables pour les familles, on est une montagne habitée et vivante», défend-il.

Dans le Jura des pistes vertes très vertes

Les prix raisonnables sont une politique du tourisme dans le Jura qui aligne plus de 41 stations de ski. Hors périodes scolaires, on peut réaliser jusqu'à 30 % d'économies. Aux Rousses, le forfait adulte pour 6 jours est de 167 euros, de quoi skier pas cher en famille (à comparer aux 200 à 250 euros des stations d'altitude des Alpes). C'est aussi la première station labellisée «Flocon vert» (31 critères à valider), permettant de skier écolo.

Publicités



Compréhension

1. Trouvez quels sont les critères choisis pour caractériser les divers massifs du point de vue de leur promotion touristique dans cet article et construisez un graphique :

Caractéristiques				
Vosges				
Jura				
Alpes				
Pyrénées				

2. Que peut-on en conclure sur les arguments de vente ?

.....

Publicités

3. Analyse de quelques aspects du message publicitaire.

Site	Accroche	Graphisme	Palette	Cible
Hautes Pyrénées				
Val d'Isère				
Arèches				

LE 25/09/2021

ÉMISSION LA BULLE ÉCONOMIQUE PAR CATHERINE PETILLON

Montagne : un nouveau modèle touristique à inventer



C'est un grand bâtiment en pleine nature, occupé entre autres par une boulangerie, un comptable, des artistes, des spécialistes en énergie, un architecte... A Autrans, dans le Vercors, la Jolie Colo - car c'était une colonie de vacances avant - est un grand espace de travail partagé et collectif. Un lieu où des entrepreneurs ont pu s'installer. Ce projet, c'est une manière de permettre que le territoire soit occupé et travaillé par d'autres professionnels que ceux de la neige. Comme à Autrans, de plus en plus de stations s'efforcent de développer des manières alternatives d'investir la montagne, et d'autres usages des lieux et de leurs ressources. Des usages qui soient plus respectueux de l'environnement, mais aussi des habitants, des paysages etc..

Or cet objectif n'est pas si simple à atteindre. Car cela requiert de nouveaux modèles économiques. Pour dire vite, de ne plus dépendre que du ski. Or c'est le modèle dominant. Celui encouragé massivement depuis les années 60, 70, les plans neige et les politiques volontaristes d'aménagement des stations, en particulier de haute montagne.

Ce modèle uniforme et monoactivité a fait son temps. Tout le monde s'accorde à peu près sur cela. Comment le faire évoluer ? Là, les options divergent. Et ce sont ces débats

Bâtiment : edificio

Colonie de vacances : campo estivo
Partagé : condiviso

Atteindre : raggiungere

Pour dire vite : in poche parole

Aménagement : pianificazione, assetto

qui étaient, cette semaine, au cœur des Etats généraux de la transition du tourisme de montagne, portés par les associations Mountain Wilderness et 2TM.

Quelle place pour le ski

La place du ski alpin est aujourd'hui questionnée par les effets des installations sur l'environnement, comme par la raréfaction de la neige. Ceux qui continuent à en faire leur ressource principale vont soit toujours plus haut, soit ont recours à de la neige artificielle. Les canons à neige sont d'ailleurs au cœur du plan montagne régional présenté la semaine dernière par le président de la Région Auvergne Rhône Alpes Laurent Wauquiez. Sur 100 millions, la moitié iront aux projets de « *sécurisation de l'enneigement des 90 stations de la région* ». « *Je n'oublie jamais la neige* », a-t-il expliqué. Il justifie son choix par le soutien aux moniteurs et à tout l'écosystème.

Questionnée : messa in discussione

Soit... soit... : o ...o...

Enneigement : innevamento

Moniteur : istruttore, maestro di sci

Mais on constate aussi souvent ce que Philippe Bourdeau, spécialiste de la montagne et chercheur à Grenoble, décrit comme une tendance à perfectionner le passé plutôt qu'à préparer l'avenir. Ce qui se traduit par le maintien de choix antérieurs par exemple en matière de politiques publiques, d'investissements ou de formation.

Maintien : conservazione, proseguimento

Même si, bien sûr, beaucoup d'organisations évoluent. Surtout dans les stations de moyenne montagne. Car la neige y est déjà devenue plus rare. Certaines développent des activités de loisirs sur quatre saisons. D'autres misent sur les savoir-faire locaux, le pastoralisme, l'artisanat ou encore la filière bois...

Loisir : tempo libero

Miser : puntare

Bois: legno

Déplacements

A chaque montagne, sa situation. Mais partout, la pandémie a accéléré de nombreuses évolutions et mis en lumière les limites d'un tourisme monolithique.

Mis en lumière : evidenziato

Ne serait-ce que parce qu'à un moment les touristes n'ont pas pu venir. Qui faire venir à la montagne, d'où et comment? Voilà une des questions au cœur de ces Etats généraux. Il faut dire que les déplacements sont à l'origine de l'essentiel des émissions de gaz à effets de

serre à la montagne. Joël Giraud, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Cohésion des territoires vient d'ailleurs d'annoncer des fonds pour les projets de mobilité plus verte. Comme les « ascenseurs valléens », ces remontées mécaniques qui sont destinées à désengorger les routes. C'est l'un des axes du plan Montagne qui a été présenté par le gouvernement au printemps.

Valléen : valligiano
Remontée : impianto di risalita
Désengorger : decongestionare

La limitation des déplacements a aussi montré combien la clientèle locale a été souvent sous-estimée. Or certaines stations pourraient avoir intérêt à s'adresser davantage aux habitants de la région.

Car actuellement, ce qu'on a le plus de chance de voir en se promenant durant l'année en station, ce sont des volets clos. La majorité des logements sont occupés seulement quelques semaines par an. Tout le reste du temps, ils restent vides. Soit ils ne sont pas proposés à la location, soit ils sont trop décatés pour trouver preneurs. C'est ce qu'on appelle des « lits froids ». Le gouvernement a déjà annoncé sa volonté de « réchauffer » des logements grâce à des foncières abondées par de l'argent public

Avoir des chances de : correre il rischio di, avere possibilità di
Volet : persiana
Décati : malandato, in cattivo stato
Preneurs : affittuari (clienti)
Foncières (n.) : società immobiliari
Abondées : finanziate